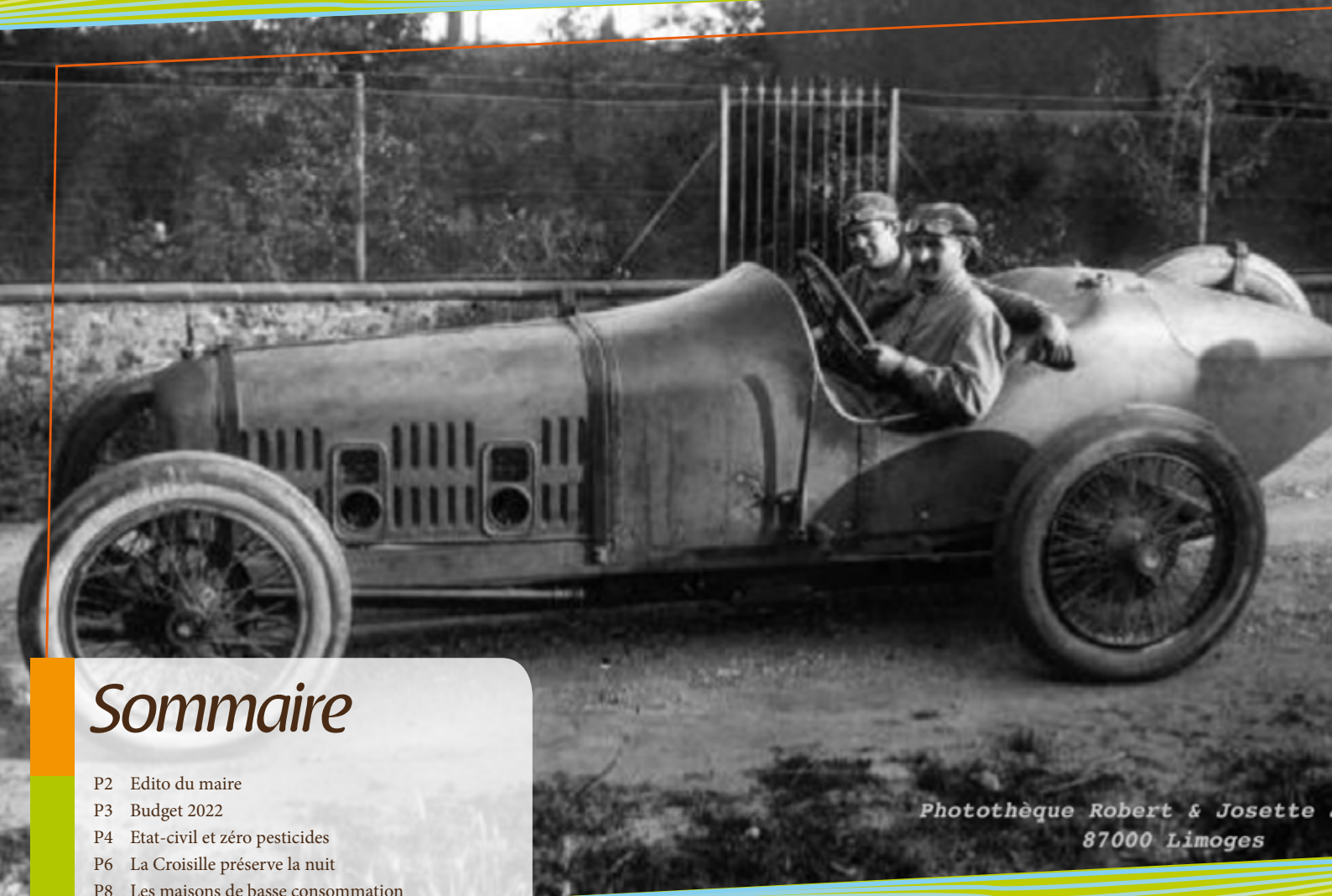


Chaz nos

le bulletin municipal de La Croisille-sur-Briance

N°15 | AOÛT
2022



Photothèque Robert & Josette
87000 Limoges

Sommaire

- P2 Edito du maire
- P3 Budget 2022
- P4 Etat-civil et zéro pesticides
- P6 La Croisille préserve la nuit
- P8 Les maisons de basse consommation
- P10 Ralentez, vous entrez à La Croisille
- P11 Bornes de recharge pour véhicules électrique
- P13 En finir avec les décharges sauvages
- P15 Aléas climatiques
- P16 Champ fleuri et Haiecollier
- P19 Nouveau chemin de randonnée
- P19 Cantine et loi Egalim
- P21 Un nouveau départ pour le site du Mont-Gargan
- P23 L'espace de pleine nature Kabaneko au plan d'eau de Nouaillhas
- P25 Chambres d'hôtes et Gîtes à La Croisille
- P26 Vie associative et animations
- P30 La route Louis JARRAUD
- P32 Jean CHASSAGNE 1881-1947
- P44 Infos pratiques

Édito



Une grande partie des articles de ce bulletin municipal, outre celui sur Jean Chassagne, sont consacrés à la transition écologique à La Croisille car nous pensons qu'avec ses animations ce sont les deux axes que nous devons développer pour exister encore demain.

Faire de notre commune un village vert c'est bien sûr un enjeu absolument majeur de notre époque auquel chacun doit contribuer.

Une large part des solutions à mettre en œuvre se trouvent dans l'action concrète, locale mise en place depuis des années que ce soit depuis 2008 pour l'opération zéro pesticides, ou bien l'extinction de l'éclairage public la nuit ou encore sur le plan de la production d'énergie, de la sobriété dans la consommation des ressources, de la préservation de la biodiversité ou des modes de déplacement.

Dans notre cantine, de l'école Georges GUNGOUIN, les produits bio et le menu végétarien sont déjà proposés depuis plus d'un an dans le cadre de la loi Egalim.

La viande vient principalement du GAEC DU Puy Larcy, les légumes de chez Laetitia BOUSSELY, maraîchère, du petit panier D'HÉLÈNE et notre boulanger Matthieu MINSAT pour favoriser le local.

Bien des aspects de notre mode de vie, bien des champs de l'action publique doivent être repensés. Ce sont des sujets sur lesquels notre commune s'engage depuis plusieurs années maintenant, cela va continuer, il y a tant à faire !!!

Que ce soit avec les maisons basse consommation de nos aînés rue du Rio Poulard ou la limitation des vitesses dans notre bourg hier ou aujourd'hui l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques en face la mairie.

Cette année aussi nous avons créé un nouveau chemin de randonnée de 12 km au titre évocateur « sur les pas des maquisards » qui est relié au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de randonnée. Dans le prolongement de nos travaux de remise en continuité écologique de notre plan d'eau de Nouailhas, nous venons avec le projet Kabaneko d'y ajouter un village de pleine nature adepte d'un tourisme nouvelle génération.

Nous avons aussi contractualisé avec le Conservatoire des espaces Naturels de la nouvelle Aquitaine pour préserver l'avenir de nos 18 hectares communaux qui vont de la Boissonnie au Mont-Gargan, en faisant à l'avenir une zone d'éco-pâturage.

La sobriété en matière énergétique est bien sûr pour nous un objectif et une contribution à la lutte contre le dérèglement climatique, mais aussi simplement une question d'économies. Comme bien des foyers, la commune est impactée par la hausse du prix des énergies fossiles. Ainsi, le fioul que nous consommons pour chauffer nos bâtiments est net-

tement plus cher. Les chaudières plus efficaces que nous avons mises en place modèrent en partie cette hausse, mais sur une année, le surcoût pour notre commune est néanmoins estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros. Une telle hausse a bien sûr de l'impact sur nos équilibres budgétaires, c'est un point de vigilance pour notre capacité d'investissement.

Depuis le retour des beaux jours le fleurissement des parterres du bourg ont aussi été l'occasion d'un véritable ravissement, dans plusieurs endroits de la commune, comme aussi la reconduction du champ fleuri à l'entrée de la commune ou la plantation de la nouvelle haie coliers derrière le city-stade.

Avec l'allègement des restrictions sanitaires, bien des événements auxquels nous sommes attachés peuvent enfin se tenir à nouveau. Nous étions heureux de nous retrouver très nombreux lors de la fête de la libération le 8 mai il y a quelques temps, ou également lors de la Meulemania avec la 5ème fête de la mobylette fin mai.

En juin, nous vous avons proposé notre première fête du livre avec la journée gargantuesque. Je me réjouis de la perspective de la fête patronale de La Croisille qui les 29, 30 et 31 juillet cette année reprendra ses quartiers place du centre-bourg au cœur de notre commune. J'espère vous y retrouver nombreux !!!

D'ici là, je souhaite aussi à chacune et chacun d'entre vous de participer le 3 septembre à la grande journée d'hommage à Jean Chassagne notre enfant du pays, dont vous trouverez la vie et l'histoire dans la deuxième partie de ce bulletin municipal.

En cette période compliquée, je m'adresse à vous toutes et tous, habitants d'hier ou d'aujourd'hui de La Croisille, actrices et acteurs de notre vie de la commune qui participez à la vitalité, à la proximité et à la convivialité qui font la richesse de notre village, je vous dis, profitons encore plus des moments de convivialité qui nous sont offerts.

Et en attendant de pouvoir vous saluer à ces différentes manifestations et occasions, au nom du conseil municipal, je vous adresse à toutes et à tous nos sincères salutations.

Votre maire.

Jean-Gérard Didier



Chaz nos

Journal municipal d'informations édité par la Mairie de La Croisille-sur-Briance

Directeur de Publication : Jean-Gérard Didier

Articles : Jean-Gérard Didier, Isabelle Bourliataud, Claire Jarraud, Marie-France Chartagnac, Yannick Le Grand, Marie-Laure Bouthier

Correspondance : Mairie 87 130 La Croisille-sur-Briance

Crédit photos : Jean-Gérard Didier, Gérard Sammito, Henri Lopez

Maquettage : Pointcarré

Edition contenus : Alt R.Ego

Impression : GDS Impression - Limoges

Dossier préparé par Sylvie Lartisien

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	291 947 €
Salaires, personnels non titulaires, médecine du travail, cotisations Assedic...	
Charges à caractère général	285 511 €
Combustible, électricité, alimentation, entretien voies et réseaux, carburants...	
Charges de gestion courante	105 323 €
Dont Service Incendie, subventions associations, indemnités élus, titres annulés...	
Intérêts d'emprunt.	5 320 €
Divers intérêts moratoires et dotation aux amortissements	22 642 €
Virement secteur investissements	42 081 €
Total	752 825 €



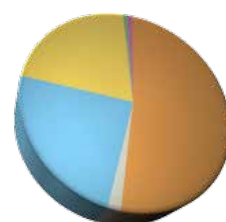
Recettes de fonctionnement

Dotation de l'Etat	270 081 €
Impôts et taxes	317 665 €
Impôts directs, droits de place (Foire) et droits de mutations...	
Produits des services du Domaine	53 657 €
Cantine, entretien Surdoux, occupation du Domaine Public...	
Revenus des immeubles communaux	18 169 €
Résultats Reportés	93 253 €
Total	752 825 €



Dépenses d'investissement

Immobilisations en cours	99 836 €
plus RAR	
Emprunts et dettes assimilés.	40 200 €
001 Déficit	56 809 €
Total	196 845 €



Recettes d'investissement

Subventions et emprunts	49 811 €
Équipements (plus RAR).	68 969 €
FCTVA et report résultat 2012	13 341 €
Amortissement travaux antérieurs	22 642 €
Résultats reportés	42 081 €
Total	196 845 €



Etat civil

NAISSANCES

- MARTIN Maël,
Mauloup
02/08/2021
- CLERGET Lou,
Les Rouchoux
03/11/2021
- FRAISSEIX Gabin,
27 Route du Chataignol
31/01/2022
- GADAUD Maël,
Les Rouchoux
19/03/2022

MARIAGES

- PUYDOYEUX Hélène et GENESTE Jean-Claude
les Martyrs
19/05/2021
- MICHAUT Florence et LEBRUN Jean-Michel,
Planche Bonnet
01/08/2021
- FINET Françoise et SENDRA Jean-Marie,
Bois Barrat
12/02/2022

PACS

- POTIER Sylvain et FAURE Sophie,
Amboiras
21/01/2022

DÉCÈS

- LAUBERTI, épouse LATRONCHE, Léontine,
Mauloup
15/12/2020
- TARRIT Antoine,
le Barnagaud
16/01/2021
- CHATEAU, veuve BARNAGAUD Rénée,
6 Route du Chataignol
24/06/2021
- GANE Albert, Marcel,
Peyroux
11/07/2021
- SAUTOUR Jean,
11/07/2021
- LEBREAUD Jeanne, veuve ROUX,
Le Reineix
19/10/2021
- CHAMBON Serge,
Bagenge
11/12/2021
- JOUBERT Paulette, veuve ROUX,
7 rue du Champ de Foire
24/01/2022
- NARDOUX,
veuve DEPAULY Raymonde
14/05/2022
- BARBIER DE PREVILLE Bertrand,
15 route du Gle de Montréal
30/05/2022

LA CROISILLE PREMIÈRE COMMUNE DU CANTON « ZÉRO PESTICIDE » DEPUIS 2009 !!!

C'est lors de la fête patronale d'août 2009 sur la place du centre-bourg, devant 200 personnes venues aussi assister à la pièce de théâtre « 1789 » qu'a eu lieu la signature officielle de la charte « Zéro pesticide dans nos villages » signé entre le maire Jean-Gérard DIDIERRE, le Président de Limousin Nature Environnement Jean-Claude MENARD et Jean Claude LEBLOIS

alors vice-président à l'environnement du Conseil Général de l'époque (pas encore Départemental).

Le dernier déclara alors publiquement « La Croisille-sur-Briance est la première commune du canton à signer cette charte en Haute-Vienne et je souhaite féliciter publiquement son maire et sa municipalité pour cette très importante et innovante initiative ».

Ce à quoi le maire répondit « Nous souhaitons que La Croisille ait toujours un temps d'avance pour la protection de la nature et de l'environnement, et ce n'est pas un hasard si nous avons choisi pour notre fête patronale le symbole de la pièce de théâtre d'Ariane Mnouchkine 1789, pour montrer le passage d'une révolution à une autre, celle du respect de l'environnement, surtout pour les générations futures ».



C'était il y a 13 ans maintenant.

POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ LE DÉSHÉBAGE THERMIQUE

Rappelez-vous que c'est pour protéger votre santé, nos sources et la biodiversité, que la collectivité a abandonné l'usage de produits phytosanitaires sur l'espace public d'où une transformation de nos habitudes.

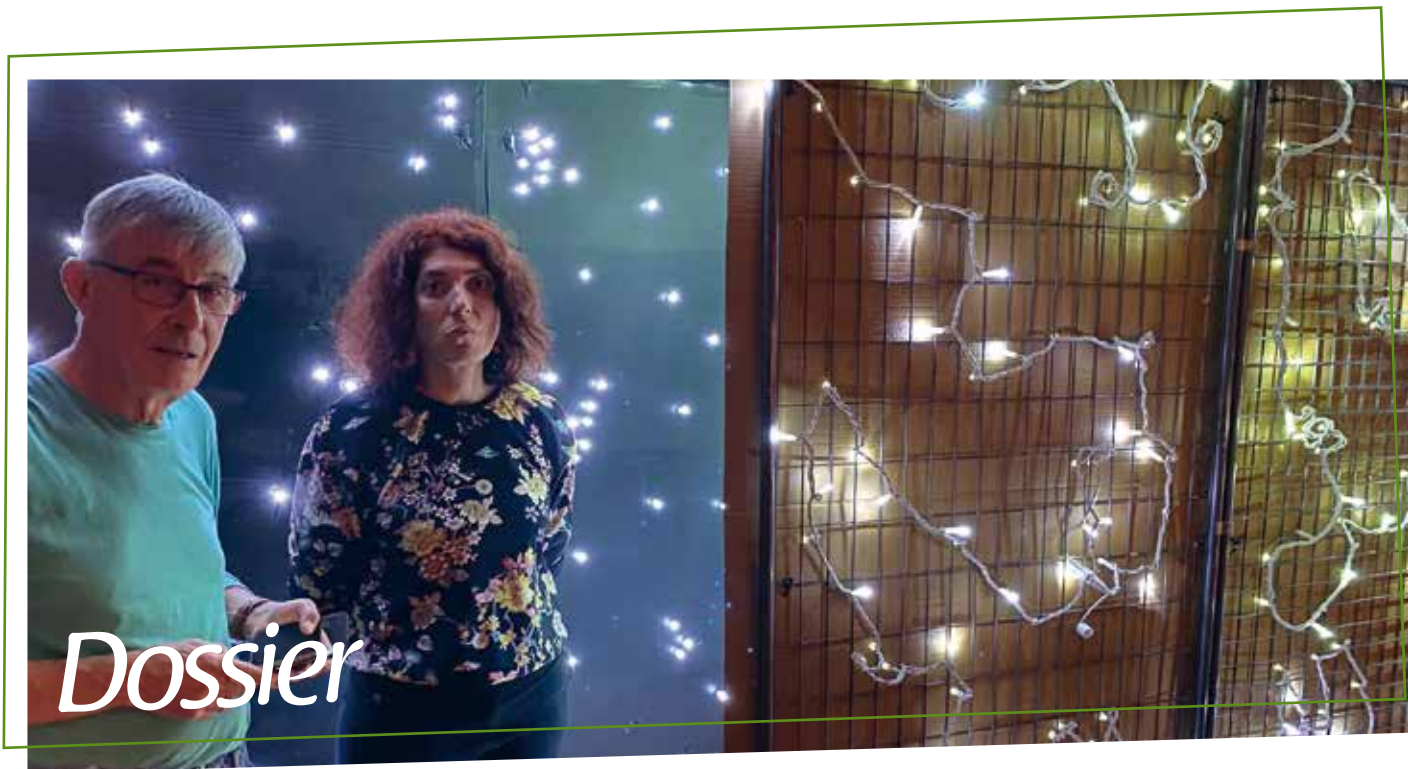
La Croisille s'est engagée dans un programme irréversible d'abandon total de l'usage des pesticides pour l'entretien de l'ensemble de son espace public, seule exception encore aujourd'hui notre cimetière.

Les enjeux sont importants car il s'agit de préserver notre santé, de protéger les ressources en eau et la biodiversité et d'éviter la dégradation de nos sources. En bref, d'améliorer notre qualité de vie.

L'abandon des pesticides se traduit, pour les agents municipaux, par l'apprentissage de nouvelles techniques de jardinage, plus naturelles et plus gourmandes en temps. Faire de la mauvaise herbe une amie, réintroduire plus de nature dans la commune, tester les techniques alternatives au désherbage chimique implique d'accomplir une véritable révolution culturelle. Mais les bénéfices de ces méthodes qui respectent notre santé sont si évidents que tous ont adhéré à la démarche.

Les alternatives au désherbage chimique. Plusieurs techniques sont appliquées : la brosseuse mécanique et les brûleurs à gaz... chacune a ses avantages et ses inconvénients qui se précisent au fil de leur utilisation.

En parallèle à ces méthodes, les aménagements et les pratiques sont adaptées pour réduire au maximum le désherbage : choix des plantes, mulching. (Les résidus végétaux forment une enveloppe protectrice efficace contre la sécheresse ainsi qu'un bon fertilisant pour le gazon), paillage, prairies fleuries.



LA CROISILLE PRÉSERVE LA NUIT

Dans le courant du mois d'avril 2018, La Croisille-sur-Briance s'est vue décerner le label de « Village Étoilé » par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement (ANPCEN). Trois étoiles qui figurent sur les panneaux d'entrée du village, vous l'avez tous remarqué. Trois étoiles en reconnaissance des engagements de la commune pour réduire les nuisances lumineuses et préserver la nuit.

La nuit n'a pourtant pas besoin de nous pour exister : ce soir, elle sera ponctuelle, à la minute près, quoi qu'on en dise. C'est dans l'ordre des choses. L'obscurité investira progressivement nos maisons, nos routes et nos forêts. Nous allumerons nos phares, puis nos lumières en rentrant chez nous. De même, les lampadaires publics projeteront leur halo orangé dans les rues du bourg et dans les villages environnants, ceci jusqu'à minuit – heure à laquelle ils s'éteindront et plongeront la commune dans l'ombre, jusqu'à l'aube. En somme, la nuit sera intacte.

Sur le territoire du Parc Naturel Régional de

Millevalches en Limousin en 2017, 11 autres communes sont lauréates du concours « Villes et villages étoilés » 2017. Parmi elles : Sornac, Peyrelevade, Crocq, Felletin, Lacelle, Croze...

Sur l'ensemble de la France, 374 communes bénéficient du label en 2017. Il y en avait 202 en 2015, et 39 en 2009.

L'ANPCEN est devenue l'acteur de référence des enjeux de la pollution lumineuse. Elle mobilise tout au long de l'année, au quotidien, partout en France, les citoyens, les élus, les équipes territoriales, les acteurs des territoires et les décideurs nationaux par une action de fond.

La vie est née de l'alternance du jour et de la nuit. Les dispositifs lumineux artificiels, relativement puissants et nombreux que l'homme met en place perturbent nécessairement ce cycle et son équilibre, que ce soit en ville ou en milieu rural.

Depuis les avenues des métropoles, la plupart des étoiles sont rendues invisibles par les gangues lumineuses de l'éclairage

public et les enseignes éblouissantes des commerces qui restent allumées inutilement pendant toute la nuit. On pourrait ainsi dire que les constellations fuient les villes qui les agressent, ou les effacent. Ces gangues lumineuses sont parfois visibles de très loin.

En milieu rural, le problème se pose de la même façon, dans une proportion évidemment plus réduite, mais la lumière n'en demeure pas moins nuisible, non seulement à notre propre égard (notre perception de la nuit est faussée et notre sommeil perturbé par les éclairages artificiels omniprésents), mais aussi à l'égard de la faune, de la flore, autrement dit de la biodiversité.

La flore est multiple. Elle comprend bien sûr les arbres et toutes les formes de végétaux qui composent nos forêts, mais aussi notre environnement immédiat : nos potagers, nos arbres fruitiers, nos fleurs. Les caprices et les dérèglements de la météo ne sont pas les seuls facteurs à impacter l'équilibre de cette flore-là. Un éclairage artificiel permanent dans les villages affecte son bien-être et modifie son développement.



Concernant la faune, l'impact peut être pire, selon les espèces. Demandons donc aux oiseaux, nocturnes ou diurnes, ce qu'ils pensent de nos lampadaires. Ou aux chauve-souris, aux insectes, aux poissons, aux vers de terre, aux mammifères. Leurs cycles de reproduction, forcément perturbés, ne sont pas la seule conséquence produite par la lumière artificielle. Il en va souvent de leurs propres survies.

Pour exemple, dans un village, à l'occasion de la mise en lumière nocturne d'une église, en vue d'une valorisation du patrimoine bâti, des dizaines de chauve-souris qui nichaient dans le clocher et qui étaient habituées à sortir la nuit pour se nourrir, se sont brusquement retrouvées piégées par l'alternance de la lumière du jour et celle des projecteurs puissants braqués sur l'église pendant la nuit. Ainsi, pour les chauves-souris, il a cessé de faire nuit. Elles eurent beau attendre, le jour ne s'est plus jamais interrompu. Elles se sont laissées dépérir dans le clocher.

Nous pouvons également citer l'exemple de nos lucioles, ou vers luisants, qui se raréfient aux abords des zones dotées d'éclairages artificiels permanents. Les femelles possèdent des ailes, mais elles ne volent pas. Ce sont elles que l'on voit briller dans la végétation. La luminescence dégagée par leur corps permet au mâle de les repérer dans la nuit en période de reproduction. Malheureusement, la proximité d'un lampadaire empêchera les petits coléoptères femelles de briller, et le mâle passera sans les voir.

Les positions prises par l'ANPCEN font appel au bon sens d'abord : agir par les mesures qui ne coûtent rien, mais qui ont des résultats immédiats, en euros, en KWh économisés et en nuisances lumineuses diminuées.

Sur la commune de La Croisille-sur-Briance, les points lumineux publics sont au nombre de 198. Ils se composent de différents modèles, notamment des luminaires défilés (lampadaires), des lanternes de style, et des

bornes lumineuses... Au total, ces points éclairent 6800 mètres de voie publique comprenant les rues, les places et des portions de routes. Leur extinction à minuit et leur remise en marche à 6h30 résultent d'un arrêté municipal en date du 6 août 2013.

Outre cette extinction pilotée par des horloges astronomiques, la commune a effectué diverses modifications du mode d'éclairage de l'espace public, consistant par exemple à réduire la puissance de certains points lumineux, à en rénover 18 et à en supprimer 4 depuis 2014, ou encore à remplacer les lampes à lumière blanche par des jaunes et des oranges, moins éblouissantes.

Les passages en italique de cet article sont extraits du site Internet de l'ANPCEN : www.anpcen.fr



Dossier habitat

LES MAISONS BASSE CONSOMMATION POUR PERSONNES ÂGÉES OU A MOBILITE RÉDUITE DE LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

Afin de développer des solutions de maintien à domicile diversifiées en direction des personnes âgées ou handicapées la Commune de La Croisille-sur-Briance avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'ODHAC (Office Public de l'Habitat 87) se sont associés autour d'un projet de construction de maisons basse consommations adaptées à la vieillesse et au handicap dans le centre-bourg.

Ces maisons ont été conçues en 2012 pour répondre au mieux aux besoins de personnes peu dépendantes, notamment celles

isolées afin de les rapprocher du centre-bourg, de ses commerces et des professionnels de santé.

ACCESSIBILITÉ

L'accent a été mis sur un traitement renforcé de la qualité de l'accessibilité et du confort au regard des gestes quotidiens, avec un accès sans discontinuité depuis les espaces extérieurs jusqu'à l'intérieur ou les sols sont non glissants, et la décoration des pièces respecte des contrastes de couleurs propres à la déficience visuelle.

L'agencement des pièces intérieures permet de disposer d'espaces de circulation adap-

tés à un fauteuil roulant, et par ailleurs ont été installés aussi des dispositifs de commandes éclectiques (interrupteurs, ouverture des portes et des volets roulants) ainsi que des prises téléphones dans chaque pièce.

Les sanitaires sont également adaptés à la mobilité réduite avec douche accessible en fauteuil roulant et WC intégré équipé de barre de relevage etc....

L'espace cuisine se veut fonctionnel et sécurisé ; cuisine ouverte sur le séjour avec une ergonomie adaptée du plan de travail, de l'évier ou encore de la robinetterie latérale.



SÉCURITÉ & CONFORT D'UTILISATION

Afin d'offrir aux locataires un habitat sécurisé et fonctionnel, pour anticiper les problèmes de dépendance, un certain nombre d'équipements spécifiques seront intégrés aux maisons, avec pour objectif principal de faciliter la vie et l'usage des maisons au quotidien, dont on peut notamment citer :

- Un vitrage transparent sécurisé sur la porte d'entrée permettant d'identifier les visiteurs et des carillons lumineux pour faciliter la perception de la sonnette.
- Un système d'éclairage automatique à l'extérieur par détection des mouvements.
- Des mitigeurs thermostatiques pour la douche pour éviter le risque de brûlures.
- Un détecteur de fumée assurant la sécurité dans les pièces à risques comme la cuisine.
- Un équipement « tête de lit » (interrupteur lumineux + prise éclectique + prise téléphonique), qui permettra notamment de faciliter les déplacements nocturnes.

MAISONS BASSE CONSOMMATION

Les pavillons sont classés B B C c'est-à-dire Bâtiment Basse Consommation pour ses performances énergétiques, avec le recours à des énergies renouvelables comme l'eau chaude solaire avec des équipements favorisant les économies d'eau.

Le chauffage fonctionne avec une pompe à chaleur et l'isolation des bâtiments est très renforcée afin d'assurer la performance énergétique des logements.

AGENT DE CONVIVIALITÉ

Dans une approche de confort et de sécurité pour les habitants de ces maisons la Municipalité de La Croisille-sur-Briance a pris en charge et mis en place un agent de convivialité, à ce sujet Mme Catherine VALAT a été formée et qualifiée pour le poste. C'est actuellement Yannick Le Grand l'adjoint à la santé et à l'environnement qui effectue les vacations

Concrètement, cela se traduit par une petite visite hebdomadaire par une personne de

la mairie clairement identifier afin de favoriser le lien social, d'être à l'écoute de leur problème et de faire bénéficier ces seniors de petits services de proximité que l'âge ne leur permet plus d'assurer seul comme changer une ampoule.

L'objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en leur évitant une entrée non désirée en maison de retraite.

À la carte communale de La Croisille (le plan d'urbanisme) un terrain est réservé pour pouvoir en construire d'autres et être étendu aux personnes âgées non dépendantes seules et isolées n'ayant pas de famille dans la commune ou à proximité.



RALENTISSEZ VOUS ENTREZ À LA CROISILLE !!! ET VOUS DÉGAGEREZ MOINS DE CO2

La CROISILLE-SUR-BRIANCE qui fut la première commune du limousin à avoir été classée « Village Prudent » par la prévention routière il y a 4 ans, continue la sécurisation de ses entrées de bourg notamment pour rendre la vie de ses riverains plus sûre.

La recherche de l'équilibre entre la circulation automobile et les modes de déplacements doux a toujours été une nécessité pour la municipalité de La Croisille afin d'assurer une bonne qualité de vie locale. En ralentissant nous réduisons les dégagements de CO2 pour les riverains et commerçants du centre-bourg. C'est d'ailleurs à tous ces titres que La Croisille avait été la première commune de la nouvelle aquitaine à être primée « Village Prudent » par la Prévention Routière en 2016.

LA ZONE 30 POUR LE CENTRE-BOURG

Dans un premier temps nous avons fait installer des ralentisseurs devant la mairie/école et par l'entrée de la commune en venant de St-Vitte route du Chataignol, puis par l'entrée en venant de Limoges par la route du Général de Montréal.

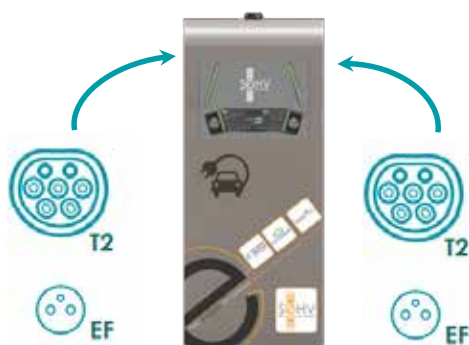
Depuis, afin de continuer à réguler la circulation et harmoniser la signalisation une zone 30 était devenue nécessaire dans tout le centre-bourg de la commune pour réduire la pollution et préserver également la sécurité des cyclistes et piétons.

Que ce soit l'entrée en venant de Sussac route du champ de foire ou bien l'entrée en venant de Chamberet par la route du Mont Gargan, ces deux lieux d'entrées de bourg étaient propices aux excès de vitesse voir même à des dépassements intempestifs... !!!

Il était donc temps de faire des travaux d'aménagements de mise en sécurité, de réduction de la vitesse et d'accessibilité aux piétons et aussi garantir la tranquillité des riverains qui étaient demandeurs.

C'est ainsi que deux plateaux ralentisseurs de 5 mètres de long ont été installés ; le premier avec passage piéton a été construit devant le cabinet médical du docteur Marie DEBORD afin de sécuriser la traversée de la route notamment pour ses patients âgés sortant de son cabinet, et le second sur le rd 12 entre les habitations de M. et Mme Alain BERNARD et de Mme VILLARD.

Ces deux aménagements ont obligé les conducteurs à un peu plus de retenue et à respecter la vitesse réglementaire d'une « zone 30 » avec matérialisation des panneaux de signalement.



Borne 22 kVA
2 points de charge

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Une borne de 22 kVA inaugurée à
LA CROISILLE-SUR-BRIANCE,
Parvis du colonel Belframe,

RECEPTION DE LA BORNE DE LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

En présence de, Mme la Députée
Sophie BEAUDOIN-HUBIERE, M. Georges
DARGENTOLLE, Président du SEHV, M.
MALET Patrick, Conseiller
Départemental, et Jean-Gérard
DIDIERRE, Maire.

L'implantation de la borne est à l'initiative des élus de La Croisille-sur-Briance.

Ils ont demandé au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) de conduire les travaux, et d'assurer la maintenance de la borne. Cette borne intègre donc le réseau géré par le SEHV. L'électricité achetée par le SEHV pour alimenter les bornes est 100% d'origine renouvelable.

L'entreprise Inéo lauréate d'un marché public a réalisé les travaux.



La commune finance la borne avec l'aide d'Advenir (11 600 euros HT)



Pour une utilisation simplifiée les bornes installées par le SEHV sont intégrées au réseau MOBiVE



MOBiVE est un réseau de bornes développé en Nouvelle-Aquitaine par les syndicats départementaux d'énergie.

Créé en 2016, ce réseau est actuellement composé de plus de 700 bornes de recharge, soit plus de 1 500 points de charge répartis sur une dizaine de départements dans le Sud-Ouest de la France.

Les bornes sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Le paiement se fait via un abonnement, ou ponctuellement via un paiement en ligne.

Un numéro d'assistance est joignable à tout moment par les usagers : 0811 23 01 23.

>> Plus d'infos sur

<http://www.sehv.fr/MobiliteElectrique.php>
<https://www.mobive.fr/>

CONTACT PRESSE

Syndicat Energies Haute-Vienne :

Aïcha GARBAR : 06 19 26 70 78 – aicha.garbar@sehv.fr

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Carnet de notes

La mobilité en Haute-Vienne – Extrait du Diagnostic de Transition énergétique du SEHV

Dans son diagnostic sur la transition énergétique en Haute-Vienne en 2019, le SEHV avait identifié la mobilité comme un secteur énergivore, très émetteur de gaz à effet de serre et donc, sans surprise, comme un levier stratégique dans la lutte locale contre le réchauffement climatique et pour la qualité de l'air.

En effet, en Haute-Vienne, 32% de la consommation énergétique est liée aux transports (mobilité des individus et des marchandises). Avec un équivalent de 4 325 GWh consommé par an, c'est le premier secteur de consommation d'énergie du département. Chaque jour de semaine, plus de 1,3 millions de déplacements ont lieu sur le territoire, soit une moyenne de 3,51 déplacements par habitant, ce qui est très légèrement inférieur à la moyenne nationale (3,57). La portée moyenne d'un déplacement en Haute-Vienne est de 7,50 km, ce qui est sensiblement la même que la moyenne française (7,47 km), même s'il existe de fortes disparités à l'échelle locale dès qu'on s'éloigne de l'agglomération de Limoges.

>> Retrouvez le diagnostic sur : <http://www.sehv.fr/Energies.php>



Temps de charge indicatif*

Le temps de charge pour un véhicule électrique dépend de plusieurs facteurs : le modèle du véhicule, son niveau de batterie, et le type de recharge. Ces éléments de temps sont donc à prendre avec précaution. Une charge complète dure environ 20 minutes sur une borne 50kVA et 1h30 sur une borne 22kV).

*Temps estimé à partir du simulateur suivant : <https://www.automobile-propre.com/simulateur-temps-de-recharge-voiture-electrique/>

Les voitures électriques en Haute-Vienne : quelques chiffres*

4434 immatriculations de véhicules électriques et hybrides en Haute-Vienne en 2021

1025 immatriculations de véhicules électriques et hybrides en Haute-Vienne du 1^{er} janvier au 27 mars 2022.

*chiffres issus du Populaire du Centre, 7 avril 2022 – PAGE 3

CONTACT PRESSE

Syndicat Energies Haute-Vienne :

Aïcha GARBAR : 06 19 26 70 78 – aicha.garbar@sehv.fr



EN FINIR AVEC LES DECHARGES SAUVAGES

La beauté des paysages de notre commune est un de ses principaux atouts environnementaux.

Sa préservation est donc un enjeu majeur. Nous pouvons attirer un tourisme calme et respectueux des gens et de la nature. Faut-il encore que nous-mêmes soyons conscients de cet avantage et œuvrions pour sa préservation. L'installation d'éco-points, l'enlèvement biennuel des encombrants, le service offert par la déchetterie de Châteauneuf devrait nous y aider.

Il est d'autant plus surprenant de se trouver face à des attitudes peu citoyennes malgré ces facilités. On ne parlera pas ici de l'incivilité des dépôts d'encombrants entre les containers des éco-points mais

plus particulièrement des décharges sauvages. Dans ce domaine, l'adage populaire « je fais ce que je veux chez moi » est absolument faux !

MAIS D'ABORD : QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?

C'est l'article L 541-1-1 du code de l'environnement qui le définit. Un déchet est « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Cette définition est importante car il peut donc y avoir des décharges illégales alors même que les objets ne sont pas délaissés.

Ainsi, sont considérés comme déchet les appareils ménagers, les meubles de maisons, les épaves de voitures, les ferrailles, les gra-

vats, les pneus, les produits toxiques etc...

QUEL EST LE PRINCIPE DE LA LOI ?

Le principe posé par les articles L 541-1 et L 541-2 du code de l'environnement est simple : toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du code de l'environnement, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. De fait, les déchets provenant des décharges illégales ou sauvages portent gravement atteinte à l'environnement.



L'APPLICATION DE LA LOI

Plusieurs intervenants sont chargés de l'application des textes réglementaires : la Commune, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Gendarmerie. On notera que dans le cas des décharges, l'autorisation préalable du juge pour rentrer dans la propriété n'est pas requise.

Chaque commune a émis en général un arrêté réglementant les dépôts sauvages et d'ordures. Si cet arrêté n'est pas obligatoire, il permet de rappeler les fondamentaux de la loi. Il appartient à la municipalité d'adresser un recommandé avec AR au propriétaire du terrain sur lequel se situe la décharge afin de le mettre en demeure de se mettre en conformité avec la loi, c'est-à-dire de nettoyer les lieux ! Un délai lui est fixé.

En cas de non-respect du délai, un constat conjoint de la Gendarmerie et de la DREAL est effectué en présence du propriétaire du terrain et du maire de la commune.

La préfecture fixe un délai pour l'enlèvement des déchets. Ce délai est en général non renouvelable. Une nouvelle inspection

a lieu à l'issue du délai fixé. Si le terrain n'a pas été nettoyé, une astreinte journalière (samedi, dimanche et jours fériés compris) pouvant aller de 200 à 400€ est fixée. Elle est payable jusqu'à la fin des travaux de nettoyage. Elle est récupérée par le trésor public. Dans les cas extrêmes de refus de mise aux normes, le propriétaire est poursuivi au pénal et risque 2 ans de prison et 75 000€ d'amende.

À noter qu'une astreinte journalière (dont le montant total ne peut dépasser 150 000€) peut-être fixée dès l'envoi de la première mise en demeure par la mairie. Cette astreinte est perçue par le trésorerie municipale jusqu'à élimination complète des déchets. Une jurisprudence récente confirme le droit du maire à fixer une astreinte dès la première mise en demeure. Autre possibilité, il peut être également demandé au propriétaire de consigner auprès du percepteur une somme fixée afin de faire procéder à l'élimination des déchets par une entreprise choisie par la mairie.

Enfin, le maire est autorisé par le code pénal à dresser une contravention de voirie à ceux qui utilisent les décharges

sauvages ou déposent des ordures et des encombrants sur des propriétés privées ou publiques.

À noter qu'en cas d'enfouissement des déchets, c'est la gendarmerie qui est immédiatement chargée d'enquête, la DREAL intervenant en second. Les risques encourus par le contrevenant sont beaucoup plus sévères.

On le voit, l'arsenal juridique est déjà bien codifié. Il est à penser que les outils vont continuer à s'étoffer et permettre des mesures de plus en plus contraignantes.

La propreté et la salubrité de notre campagne, la conservation de la beauté des paysages est l'affaire de toutes et de tous. Il est regrettable d'être dans l'obligation de recourir à des mesures juridiques alors qu'une simple attitude citoyenne permettrait de l'éviter.



ALEAS CLIMATIQUES

Les épisodes météorologiques extrêmes ne sont pas un phénomène récent mais ils se multiplient.

La France compte 96 départements métropolitains. Entre avril et novembre 2020, plus de la moitié d'entre eux (49) ont subi un ou des épisodes caniculaires brûlant sol et cultures, faisant dangereusement chuter le niveau des nappes phréatiques et des rivières, et donc les ressources hydriques*.

En Limousin, les années de la décennie 2010-2020 ont quasiment toutes été au-dessus de la température moyenne annuelle normale. Et dans cette décade on a 5 années les plus chaudes jamais enregistrées : 2012, 2014, 2015, 2018 et 2020**

En raison de la structure géologique du limousin, les volumes d'eau stockés sont très limités et n'excèdent pas 1 à 2 mois de consommation. Si les grandes villes sont moins en danger en raison des barrages de retenue, les petites communes sont plus sensibles car dépendant le plus souvent du captage de leur propres sources. Notre commune est donc fortement concernée.

Et si 2021 a été marqué par un trop plein d'eau, cela ne change rien puisque le sous-sol ne retient que peu de cette

manne. Pire l'intense pluviosité, des températures peu clémentes mais douces, un gel tardif a entraîné des récoltes faibles. En effet, les bourgeons des arbres fruitiers éclatent plus tôt (15 jours en moyenne) et sont donc plus sensibles aux gelées tardives. Les plantes maraîchères supportent aussi peu la sécheresse que l'excès d'eau.

Il faut ajouter que ces successions d'épisodes extrêmes sont également responsables d'une érosion des sols superficielle.

Dans le numéro 897 de la revue SCIENCES ET AVENIR - LA RECHERCHE, une carte projette les élévations prévues de température : on pourra vivre l'été à Dunkerque comme on vit en Galice !!!

Nous devrions subir ici des températures bordelaises sans pluviosité. Des étés sans doute fréquemment difficiles pour le monde agricole*** et pour la santé des plus fragiles d'entre nous.

Les évolutions hivernales restent plus incertaines et dépendront grandement de l'évolution de la puissance du Gulf Stream, ce courant marin qui réchauffe en particulier nos hivers. Or la fonte régulière des glaces de l'arctique conduit à affaiblir ce courant. Des hivers extrêmement rudes pourraient en être la conséquence.

Ainsi, nous sommes peut-être condamnés

en Limousin, à suffoquer l'été et grelotter l'hiver !!!

Les forêts limousines vont changer de visage : hêtres, chênes pédonculés sont voués à disparaître.

La désynchronisation floraison /mises bas entraîne une diminution de la population de la faune sauvage.

Si ces aléas climatiques mettent en danger la faune et la flore, ils ont un impact lourd sur notre propre santé. Chaque vague de chaleur est responsable d'une surmortalité chez les populations fragiles. La remontée régulière du moustique tigre représente par exemple un danger particulièrement suivi par les épidémiologistes.

L'important est d'être conscient de l'évolution climatique et d'accepter de faire les gestes dont nous sommes capables pour par exemple économiser l'eau consommée. C'est parce que nous agissons tous ensemble que chacun d'entre nous pourra vivre ce futur plus sereinement.

***WWF 2021**

****station limougeaude de Météo-France**

*****Revue_Chambres-agriculture_1046_dossier_changement-climatique.pdf**

HAIECOLIER OU PLANTER DES HAIES



HAIECOLIER est une opération portée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne. Cela consiste à planter une haie avec les enfants.

Cette opération implique la participation de la mairie, l'école communale, les chasseurs locaux. C'est la fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne qui a financé tous les arbres à planter ainsi que les supports pédagogiques.



La mairie a mis à disposition dans un premier temps un terrain qui se situe à l'étang de Nouailhas et qui viendra en complément du projet KABANÉCO et vient d'en mettre un deuxième au stade derrière le City Park. La mairie se chargera d'assurer la pérennité de la plantation pendant au moins 10 ans.

Les institutrices de notre école abordent en classe la notion d'écosystème et de biodiversité.

Pendant les temps scolaires, les enfants ont planté cette haie. Les chasseurs ont aidé à la plantation et à la logistique globale de l'opération.

Des raisons de participer à cette opération :

Réunir petits et grands autour d'un projet environnemental. Stimuler les activités communales.

Préserver et restaurer la biodiversité du territoire. Enrichir et embellir le paysage.

Donner du sens à l'engagement citoyen pour l'environnement.

Dans quelques mois on pourra voir pousser dans cette haie :

Alisier, prunellier, sureau, noisetier, fusain, châtaignier.....

Un arbre planté porte le prénom d'un enfant.

Nous avons passé de vrais moments de partage, de convivialité sur ce site magnifique.

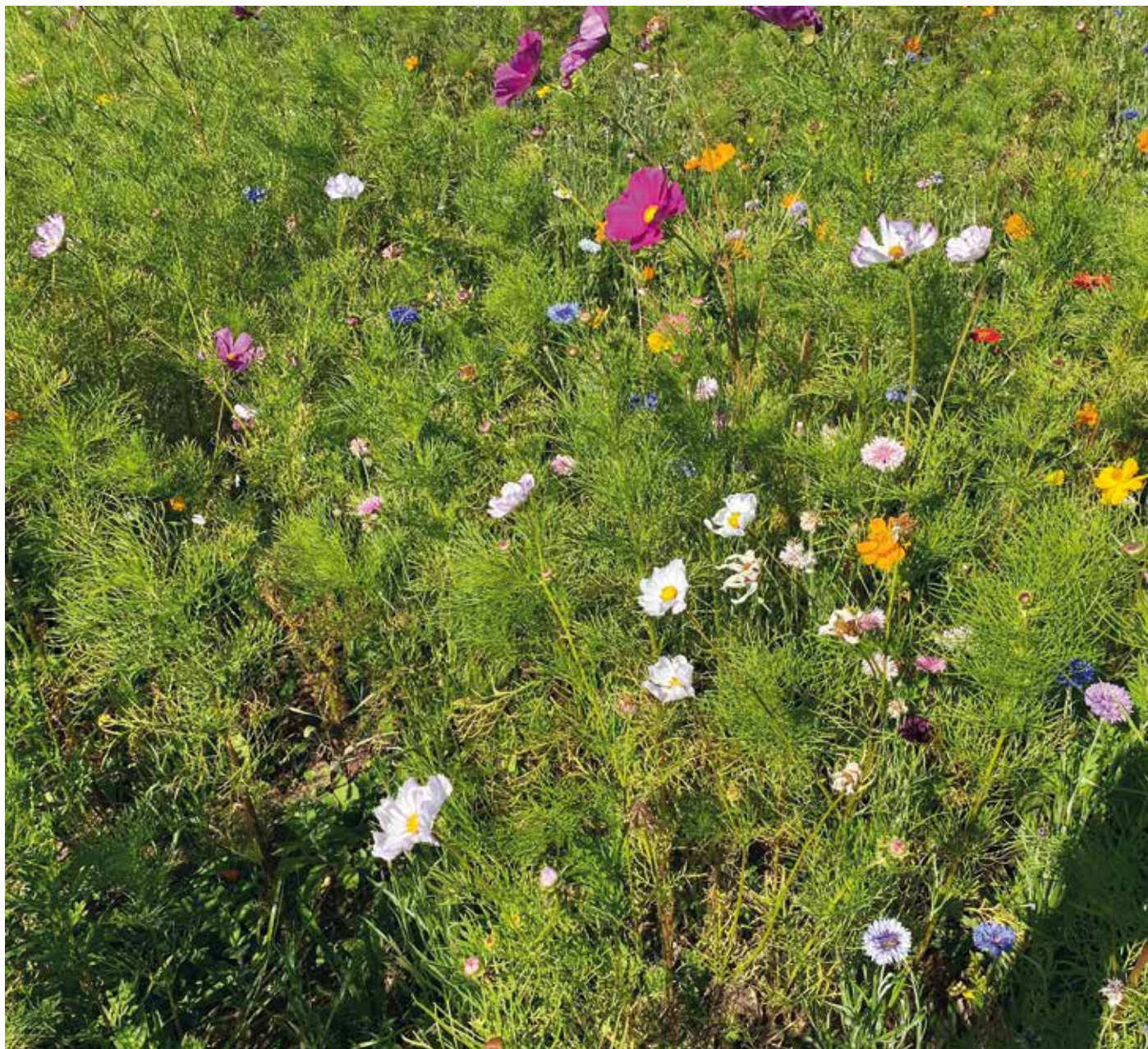
Nous vous montrerons au fil du temps, la floraison de cette haie par le biais de photographies.

Un grand MERCI à la Fédération Départementale des Chasseurs pour cette initiative.

Merci aux institutrices et à tous les petits jardiniers de l'école.

BRAVO À TOUS ET TOUTES

UN CHAMP FLEURI À L'ENTRÉE DE LA CROISILLE



Après la mise en place d'une haie fleurie au plan d'eau de Nouailhas, c'est au tour de l'entrée de la commune de bénéficier gracieusement de la générosité de la fédération des chasseurs de la Haute-Vienne en transformant en champ fleuri la parcelle disponible du lotissement des vergnes.

La préparation des sols est réalisée par le service technique municipal avec un agriculteur de la croisille.

Encore une belle opération afin d'embellir un peu plus nos territoires tout en agissant sur la biodiversité.



SUR LES PAS DES MAQUISARDS UN NOUVEAU CHEMIN DE RANDONNEE

Louer pour les vacances une maison à la campagne et randonner au sein d'une nature apaisante, c'est le rêve de beaucoup de vacanciers. Se promener tranquillement dès que l'occasion se présente, c'est aussi le souhait de beaucoup d'entre nous.

La Croisille nous offre un environnement remarquable mais paradoxalement aucun itinéraire de randonnées ne débute et ne finit au centre bourg. Avec l'aide du pays Monts et Barrages, la municipalité s'est engagée dans la réalisation d'un nouvel itinéraire qui comblera ce manque.

Une construction par étapes

Cela paraît une évidence mais il n'y a pas de chemins de randonnée...sans chemin !!! la toute première étape est donc de recenser les chemins encore existants, vérifier s'ils sont communaux et s'ils sont praticables. Il convient ensuite dans

un second temps de définir un itinéraire présentant un intérêt patrimonial ou historique. Et nous avons la chance d'avoir les deux !!!

Après nettoyage des zones de broussailles, il est essentiel de mettre en place le fil conducteur des itinéraires de randonnée : le balisage. Et pour qu'il soit réalisé dans les règles, une formation gratuite est proposée.

Enfin une démarche importante est l'inscription du nouveau chemin au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Cette inscription permet d'insérer ce nouveau chemin dans une offre départementale qui en assurera la promotion et facilitera la maintenance du projet. Elle nécessite la réalisation et la présentation d'un dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Une marche de 12km pour un itinéraire historique

Dès le départ, un panneau rédigé grâce à l'aide de Mme Montaudon, Présidente de l'ANACR, retracera l'importance de cette zone des maquis du limousin. Et nous voilà partis pour une boucle qui nous mènera sur des chemins de maquis. Ainsi on passera où on dominera : Amboiras, las Solas, le Poumeau, la Vialle avec un retour par ce très beau point de vue qu'est la côte.

Et si vous emportez votre téléphone mobile avec vous, l'application Rando milles vaches que vous aurez téléchargée, vous indiquera par un BIP tous les points d'intérêt.

Alors, préparons chaussures, chapeaux, gourdes et sandwiches. Une si belle promenade mérite bien un peu d'effort.



Dossier

LA LOI EGALIM, DU CHANGEMENT DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

La " loi EGALIM " a été adoptée par le parlement le 2 octobre 2018 et promulguée le 1er novembre 2018.

Cette loi se compose en trois objectifs :

- mieux rémunérer les producteurs, les agriculteurs et les produits agricoles, renouer la collaboration avec la grande distribution afin qu'ils vivent de leur travail dignement,
- accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits,
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.

D'ores et déjà de nombreuses mesures ont été prises concernant les approvisionnements, la qualité des produits, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la diffusion de l'information, la substitution au

plastique etc....C'est un premier pas, mais toutes ces mesures ne suffisent pas pour atteindre les objectifs fixés.

Dès cette année 2022, la restauration collective devra :

- proposer des produits de qualités et durables,
- proposer au moins 50% de produits durables ou sous signés d'origine ou de qualités (IGP, AOP, HVE, produits à la ferme etc....) dont au moins 20% de produit BIO en restauration collective publique,
- diversifier les menus avec l'apparition de protéines végétales et d'un menu végétarien.

Dans notre cantine, de l'école Georges GUINGOUIN, les produits BIO et le menu végétarien sont déjà proposés depuis plus d'un an.

La viande vient principalement du GAEC du Puy Larcy, les légumes de chez Laetitia BOUSSELY, maraîchère, du petit panier D'HÉLÈNE et notre boulanger Matthieu MINSAT pour favoriser le local.

LA SEMAINE DU GOÛT

Cathy VALAT a réalisé un cahier de cantine pour chaque enfant où sont notés tous les menus d'une période, des mots croisés sur les fruits et légumes ainsi qu'un tableau de déchets alimentaires.

Les enfants ont pu donner leur avis selon leur goût avec les expressions : j'aime, je n'aime pas trop, je n'aime pas du tout, représentées par des smileys.

Nous avons remarqué que pour cette année scolaire 2021-2022, très peu de déchets alimentaires ce qui est vraiment très appréciable.

REPAS SPECIAL

Le mardi 7 juin 2022, et sur le temps scolaire, les enfants ont préparé un repas spécial qu'ils ont choisi de cuisiner eux-mêmes, encadrés par leur directrice Laura COREIA, Esther, Cathy, Françoise RAFFIER conseillère municipale et Isabelle BOURLIATAUD 1ère adjointe et chargée du scolaire.

Au menu :

- Taboulé,
- Pizza 4 fromages et pizza chorizo
- Salade
- Brochettes de fruits frais

Sans oublier avant de déguster ce repas, un cocktail givré pour trinquer dans la joie et la bonne humeur.

J'AIME LA NOURRITURE, JE LA RESPECTE.



CHAQUE FRANÇAIS JETTE EN MOYENNE 20 KG D'ALIMENTS PAR AN À LA POUBELLE : 7 KG D'ALIMENTS ENCORE EMBALLÉS ET 13 KG DE RESTES DE REPAS, DE FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS ET NON CONSOMMÉS...

www.alimentation.gouv.fr



MON REPAS VÉGÉTARIEN

Une fois par semaine !

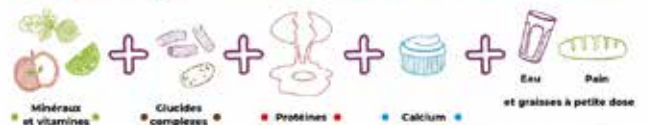
C'est un repas
SANS VIANDE ET SANS POISSON.

Des oeufs,
des produits
laitiers



Des légumes, fruits, céréales (blé, maïs, riz...),
tubercules (pommes de terre, patates douces, topinambours...),
légumineuses (lentilles, pois, haricots...)

Manger végétarien et équilibré, c'est facile !



Scolarest



UN NOUVEAU DÉPART POUR LE SITE DU MONT-GARGAN

Il est parfois des projets qui se rencontrent pour concourir à la même dynamique. Ainsi le Conseil Départemental et La commune de La Croisille ont eu la volonté d'œuvrer au même moment pour la mise en valeur et la restauration de ce lieu historique et protégé qu'est le Mont Gargan.

Le Conseil départemental gère déjà depuis longtemps la partie sommitale et va aujourd'hui s'attacher à restructurer l'aire de parking et les chemins d'accès, restaurer l'allée des Hêtres, protéger les zones

racinaires, retravailler les échappées paysagères et la lande à bruyères. Ce projet devrait s'étaler sur 3 ans.

Il faudra beaucoup plus de temps pour finaliser le projet conduit par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine pour le compte de notre commune. La Croisille-sur-Briance possède en effet un peu plus de 17 hectares de terres d'un seul tenant s'étalant de la route du Mont Gargan à l'aire de stationnement au sommet. L'envahissement par les fougères, la disparition des sources et

des pêcheries ont rendu en grande partie ces terres hostiles non seulement à l'agro-pastoralisme mais aussi et paradoxalement à la vie sauvage. Le travail qui s'annonce est particulièrement important. Heureusement, les nouvelles possibilités techniques dont les repérages aériens permettent de prévoir un plan de travail qui sera organisé et mis en œuvre par le CEN.

Pour permettre aux troupeaux de paître de nouveau sur les flancs de la partie communale Mont Gargan, un sol « natif » devra être recréé en éliminant les fou-

gères et leurs rhizomes et en favorisant la prairie à fleurs.

Pour favoriser le maintien de la Pie Grièche, oiseau en grande fragilité, la forêt d'aubépines devra être protégée.

Pour maintenir des zones d'abreuvement utiles aussi bien à la faune domestique qu'à la faune sauvage, les pêcheries devront être restaurées et les sources retrouvées autant que possible.

Ce travail, notre commune n'aurait pu l'entreprendre seule. Les actions de restauration et de génie écologiques demandent des compétences particulières dont le CEN est dépositaire.

Il aura fallu un peu plus d'un an pour aboutir à la signature d'un bail emphytéotique avec le CEN permettant de préserver l'action entreprise au bénéfice des générations futures. Mais la restauration et la revivification de ce site unique méritait bien d'entamer un chemin qui fut plus long que difficile. Et nous espérons tous voir comme naguère les troupeaux blanchir les prairies du Mont. En attendant, le CEN communiquera largement sur les actions entreprises et pourra organiser des visites « de chantier ».

LES ETAPES

- Vérification de l'imputabilité des taxes foncières (ici la commune)
- Vote du Conseil Municipal autorisant le Maire à demander la communalisation des biens de sections auprès du Préfet de département
- Demande d'avis auprès de la chambre d'Agriculture
- Décision préfectorale de communalisation des biens de section
- Vote du conseil municipal autorisant le Maire à signer un bail emphytéotique avec le CEN
- Signature du Bail (à noter que la rupture du bail est possible en cas de non-respect des engagements par le CEN)





« POUR PARTIR LOIN DE CHEZ NOUS, C'EST ICI !!! »

L'espace de pleine nature KABANECO

En effet, après le label « pêche en famille » obtenu de la Fédération de Pêche en mars 2016, et l'inauguration de la fin des travaux et du plan d'eau de Nouailhas en juin 2018, la commune de la Croisille-sur-Briance ne pouvait pas en rester là.

Le site de Nouailhas a été retenu pour un projet insolite « KABANECO » deux ans et demi, c'est long mais ça valait vraiment le coup d'attendre.

L'espace de pleine nature KABANECO est désormais ouvert depuis le mois de juin sur notre commune. Situé sur le site de l'étang de Nouailhas, vous y trouverez huit emplacements équipés de tentes aménagées avec différents niveaux de confort selon la taille et la capacité d'accueil de chacune. Les plus petites peuvent accueillir deux personnes

pour une surface de 18 m² et les plus grandes jusqu'à quatre personnes pour 28 m². Toutes les tentes disposent d'une terrasse-balcon exposée au sud. Une cuisine collective entièrement équipée est ouverte à tous mais toutes disposent d'un espace kitchenette pour une cuisine sommaire mais efficace !!!

NATURE ET ÉCOLOGIE :

KABANECO est un espace où le respect de l'environnement est central. Vos habitudes seront peut-être bousculées mais le niveau de confort reste élevé pour un hébergement de type camping. La gestion du site se fera selon les principes de la permaculture, principes qui seront développés ces prochains mois et prochaines années tant au niveau de recyclage des déchets que du point de vue énergétique et même alimentaire.

Par ailleurs, les activités qu'offre le site sont essentiellement tournées vers la pleine nature et la détente. Randonnée, pêche, balade à vélo, trekking et bien évidemment farniente dans un calme profond à peine troublé par le chant du ruisseau de perche l'oiseau.

UNE LIBERTÉ TOUTE NATURELLE ET BEAUCOUP D'AUTONOMIE :

L'accueil et l'accompagnement sur KABANECO est minimaliste. L'autonomie y est largement privilégiée. Les personnes hébergées restent libres de vivre leur séjour comme ils l'entendent.

Il n'y a pas de limite à leur liberté, sinon, c'est une évidence, celles des autres. C'est aussi l'avantage d'un espace d'accueil dont la capacité d'hébergement est de 22 personnes maximum.

UNE GESTION ASSOCIATIVE :

L'association Foyer Rural de Saint-Léonard-de-Noblat, à l'origine du projet, gère l'espace d'accueil. Chaque personne qui séjourne sur KABANECO doit être adhérente à l'association.

Le Foyer Rural fête ses 50 ans cette année. Depuis 1972, il travaille à développer le lien social dans les territoires ruraux, c'est une des raisons pour laquelle il a développé ce projet.



DES VACANCES, MAIS AUSSI DES FORMATIONS ET SÉMINAIRES :

Acteur de l'éducation populaire, l'association travaillera à faire de KABANECO un lieu d'apprentissages, et de partages. C'est pourquoi des créneaux seront réservés

aux groupes, associations mais aussi à des formations et séminaires autour de l'environnement, du bien-être, et des sports et loisirs pleine nature. Le Foyer Rural travaillera à rendre accessible au plus grand nombre les propositions faites sur le site, conformément au but non lucratif poursuivi par l'association.

DES ORIGINES À LA RÉALISATION DU PROJET :

Du Jabron à la Croisille-sur-Briance :

Initialement prévu, dans un concept un peu différent, pour la vallée du Jabron dans les Alpes de Haute-Provence, c'est à la Croisille-sur-Briance, en Haute-Vienne que le projet verra le jour.

Conçu et développé par le Directeur du Foyer Rural de Saint-Léonard de Noblat, Olivier GORON avec la mairie de La Croisille-sur-Briance sur l'emplacement de l'ancien camping du plan d'eau de Nouaillhas, le projet a eu recours à de nombreux acteurs et institutions du territoire.

Les institutions qui nous ont aidés :

La Mairie de la Croisille-sur-Briance pour la partie du financement des travaux des plateformes en bois. La Commune de Saint-Léonard-de-Noblat

Le Pays Monts et Barrages au travers du programme Leader

Le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
La CAF de la Haute-Vienne

Les acteurs :

- Cécile KOHUT- Technicienne au PETR
Cécile a monté et suivi les dossiers de financement.
- Florence LARINIER – CAUE Limoges
Florence a dessiné une partie de l'esprit du lieu
- Quentin CLERGET- Menuisier
Quentin a conçu l'ensemble des terrasses
- Valentin TOUSSAERT – animateur
Valentin a participé à la mise en place du site
- Elisabeth ALVES – Technicienne CAF

Elisabeth a suivi les dossiers de financement CAF pour les séjours enfants et jeunes

Et bien sûr Monsieur le Maire de la Croisille-sur-Briance, Jean-Gérard DIDIERRE et Isabelle BOURLIATAUD, la première adjointe

<http://kabaneko.fr>



CHAMBRES D'HÔTES, GÎTES ET CAMPING

La Croisille-sur-Briance voit son offre d'établissement de séjour s'élargir.

Accueil chaleureux en chambre d'hôtes, maison « à soi » le temps d'un séjour ou tente écologique tout confort, les choix de séjour se diversifient.

LE GÎTE "AU VIEUX" VERGER EST SITUÉ À CHASSAGNAS



Il peut loger 5 personnes. Avec son salon agréable, poêle à bois et chauffage électrique, cuisine aménagée, tout confort, salle de bains au r.d.c et salle d'eau à l'étage agrémenté de trois chambres, le gîte offre un séjour harmonieux et convivial. De plus, dehors se trouve un jardin fleuri avec fruitiers et groseilliers. Les hôtes jouiront d'une belle terrasse, un coin abrité avec barbecue et d'une piste de pétanque. "Au Vieux Verger" est géré par Jan Janse. Un Néerlandais d'origine, qui habite à Chassagnas depuis 2018.

giteauvieuxverger@gmail.com

site: www.giteauvieuxverger.com

tel: 0555333234

portable: 0683337786

GITE LE CRAULOU



Agréable séjour dans un cadre naturel et reposant entre lacs et forêts dans une ancienne maison familiale de 1877 entièrement rénovée en 2011, située sur un mont au cœur d'une prairie de 1 hectare, entourée de bois.

Le gîte d'une capacité de 6 personnes se situe au lieu-dit "le Craulou" sur la commune de La Croisille-sur-Briance à proximité du Mont GARGAN, en limite Sud-Est de la Haute-Vienne au cœur du Limousin.

Le gîte se compose de 3 chambres à l'étage, une cuisine/salle à manger, un vaste séjour, un WC indépendant et une salle d'eau au rez-de-chaussée ; cuisine équipée, cheminée ; WC ; salle d'eau et un grand séjour lumineux avec une vue imprenable sur la campagne.

Semaine de 400 à 480 euros

W.E. du vendredi au dimanche 200 euros

nuîtée 70 euros (minimum 2 nuits)

0663186337

david_roussel33@yahoo.fr

<https://www.airbnb.fr/rooms/1746669>

L'ENCLOT DU BELIER



Je suis Albert van Ramshorst des Pays-Bas.

Le nom de mon gîte est la traduction de mon nom hollandais. Un gîte localisé dans un environnement très tranquille.

Un gîte équipé pour quatre personnes et complet pour les bonnes vacances.

Normalement il y a aussi deux chambres à la fin d'avril.

Je serai heureux d'être votre hôte.

Ik zou graag uw gastheer zijn.

L' Enclos du Bélief

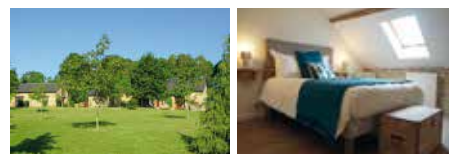
Les Rouchoux

87130 La Croisille sur Briance

albertvanramshorst@gmail.com

www.enclosdubelief.com

B&B LES TRANCHÉES



En 2013, le destin amène Heidi et Petri dans la belle région du Limousin. Ils tombent amoureux d'une ancienne ferme à Les Tranchées. Dès lors, ils viennent, à chaque instant libre, de Belgique pour continuer à développer leur rêve. En 2018, ils s'installent définitivement à La Croisille-sur-Briance et ouvrent les portes de leurs chambres d'hôtes.

Situé sur une crête, Le B&B Les Tranchées vous offre une vue à couper le souffle, des couchers de soleil d'un rouge flamboyant, l'appel du hibou dans le bois.

C'est l'endroit par excellence pour les adultes à la recherche de calme, pour recharger leurs batteries loin du stress. Un magnifique endroit, un vrai coin de paradis.

B&B Les Tranchées

72, route du Moulin de Fournaud

www.bedandbreakfast-lestranchees.com

E : lestranchees@gmail.com

T : 05 55 55 82 46

P : 07 72 31 24 97

NB : Nous n'avons publié que les adresses de celles et ceux qui ont répondu à notre sollicitation.

Vie associative et Animations...

LA CROISILLE : UN VILLAGE A VIVRE AU QUOTIDIEN

A La Croisille-sur-Briance, les associations sont dynamiques et variées. Elles permettent de pratiquer des activités, de se retrouver, faire découvrir, enrichir humainement et surtout créer du lien social. Par leur implication globale elles ont su montrer qu'elles sont indispensables au fonctionnement de notre commune.



8 MAI 2022 FETE DE LA LIBERATION



19 MARS 2022 À LA CROISILLE



AG DE COEUR DE BRIANCE



AG DE CROISILLE 3^{ÈME} AGE



AG DE CROISILLE COUNTRY



AG DE CROISILLE RÉCRÉ-ART-TION



AG DE L'ACCA 2022



AG DE L'ANACR



AG DE LA PELLE JAUNE



ANNA BOULIC AU CAROL'S CONCERT



DES PARTICIPANTS À LA SOIRÉE DES PERTURBATEURS ENDOCTRINIENS



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL



ENTRETIEN DE NOS ROUTES COMMUNALES AVEC TOM



FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE DE LA CROISILLE



FÊTE PATRONALE LA FOULE ATTEND LE DEFILÉ DES CHARS



ILLUMINATIONS DE NOËL DE LA CROISILLE



INAUGURATION DES ARBRES DE LA LAICITE



ALIX MONTEIL PRESENTE SON PROJET ATARAXIE



L'ARBRE À SOUHAITS DE RÉCRÉ-ART-
TION AVEC LETTY



L'ÉQUIPE COEUR DE BRIANCE AU CONCOURS
DE PÊCHE



L'ÉQUIPE MÉDICALE DE VACCINATION DE LA
CROISILLE AVEC LA DOCTEURE MARIE DEBORD



L'ÉQUIPE PREMIÈRE DE L'ESLCL



LA FOIRE DU 18 ATTIRE TOUJOURS LA FOULE



LAURA CORREIA NOTRE DIRECTRICE DE
L'ÉCOLE



LE FESTIVAL D'OPERETTES



LE JOUR DE LA NUIT LE DÉPART SUR LA PLACE



LES ÉLÈVES ONT RÉALISÉS LES PLANTATIONS
DE PRINTEMPS DE L'ÉCOLE



LES ENFANTS DE L'ÉCOLE AVEC L'ACCA QUI ONT PARTICIPÉS A HAIECOLLIER 2022



LES GRILLADES A LA FÊTE DE LA MUSIQUE



LES MISS HAUTE-VIENNE AU MARCHÉ DE NOËL



L BOURDELAS ET MARIE LAURE BOUTHIER



CHARLOTTE NOTRE NOUVELLE COIFFEUSE À DOMICILE



SALON DES MAIRES À PARIS, LE MAIRE AVEC CLAIRE SCHARWATT



SYLVAIN KRAFT ET NEGOCE 87



UNE RECONNAISSANCE CIVILE DIT BAPTÊME REPUBLICAIN



VISITE DE L'ENTREPRISE DE PIERRE PREVOST AVEC M^E LA DEPUTÉE

Durant ces dernières années, plusieurs associations ont montré qu'elles étaient toujours présentes alors que d'autres se sont créées.

Toutes ces associations ont travaillé avec la commune pour que les animations régulières et variées créent des événements festifs qui rassemblent car pour rayonner la culture doit être accessible à tous.



UNE ROUTE LOUIS JARRAUD AU BARNAGAUD

C'est le samedi 16 avril 2022 qu'a été inaugurée la route Louis JARRAUD pour honorer sa mémoire autour du maire Jean-Gérard DIDIERRE et des élus.

Etaient présents madame Raymonde POU-MELLE sa fille et ses petits-enfants Jacques et Jean-Marie sans oublier ses arrières petits-enfants, Jade, Chloé, Lisa, Nathan et Tom, qui était excusé.

Et aussi celles et ceux qui ont connu et apprécié Louis JARRAUD comme musicien, Jean LACHAUD, Philippe RANDONEIX et Nicolas ROUZIERES.

Avec également la présence aussi des riverains

qui maintenant auront une adresse qui portera son nom car c'est la route, où il a habité, et son nom sera ainsi à jamais gravé dans la mémoire collective cruzillaude.

Il est né le 3 juillet 1910 au clos de Sussac et est décédé le 13 février 2006 à St-Germain-les-Belles à l'âge de 96 ans.

Il est venu au Barnagaud en 1936 lors de son mariage avec Marguerite et s'est depuis imprégné et a forgé des profondes racines dans ce territoire. Le Barnagaud, est le lieu où il a eu une si grande présence, de celle qui crée l'âme d'un territoire et qui est de deux sortes la vie et la connaissance.

La connaissance notamment musicale lui apporta le plaisir de lever les secrets de ses racines limousines, s'imprégnant alors des cultures passées de l'endroit où il vécut.

Louis JARRAUD mérite bien que ce chemin qu'il a parcouru à pied, à cheval, en bicyclette, en tracteur, en voiture, sa vie entière porte son nom.

Par son métier d'agriculteur il a parcouru ce terroir et il y a retourné la terre.

Par sa passion de la musique, il a fouillé au plus profond de la musique limousine du territoire de ses ancêtres. D'abord en les écoutant raconter et jouer, ce qui nous permet encore aujourd'hui



de pouvoir nous plonger dans son passé avec une discographie qu'il nous a laissée comme interprète « les vieux airs de chez nous » en 95 ou « l'anthologie des musiques traditionnelles » en 2009 pour ne citer que ces deux productions.

Il participa également dès 1936 au groupe folklorique de l'école du Mont-Gargan. Et depuis cette époque, quel fameux passeur culturel il fut.

Trois personnes présentes à l'inauguration ont témoigné, n'est-ce pas Philippe RANDONEIX qui tout jeune vient le voir ici pour lui demander à apprendre à jouer de la cabrette, et Louis JARRAUD de lui répondre « Y a pas de problème » car il accueillait tout le monde avec la même gentillesse et il l'a fait pour des dizaines de musiciens.

N'est-ce pas Nicolas ROUZIER qui vous aussi avez apprécié de jouer avec lui dans les années 90.

Ou encore Jean LACHAUD qui l'a rencontré car il voulait jouer de la guitare avec lui et qui a dû faire une centaine de cassettes avec lui aussi et

qui a retranscrit toute sa musique soit celle du violon soit celle de la cabrette et enregistré des morceaux comme « Belles roses du printemps » ou « Le quadrille du Barnagaud » tout un programme... !!!

Jean LACHAUD a confié se rappeler également de sa première rencontre avec lui et de la découverte non pas d'un instrument de musique mais de son très gros moteur du 19ème siècle et aussi du fameux réparateur de montres de pendules et d'horloges qu'il était.

N'oublions pas aussi que Louis JARRAUD a été l'un des rares musiciens qui a fait son apprentissage tout seul sans violoneux plus âgé pour le guider à ses débuts.

Vers les 10 ans il avait réalisé lui-même son premier instrument un violon avec du bois de cerisier ... Et plus tard il échangea ce violon contre.....deux roues de bicyclette, alors que l'un de ses frères venait de lui offrir son premier instrument.

Et ensuite quel chemin parcouru comme musicien quand on sait que le grand Jean SEGUREL

venait chez lui faire régler la hampe de son instrument....

Jean LACHAUD se rappelle également aussi d'avoir changé les vieilles cordes de son violon avec des cordes en mi la ré sol par des cordes de marque pirastro ce qui améliora considérablement la qualité de la musique jouée ainsi.

Et avant que sa fille dévoile la plaque, fut saluée la mémoire de son épouse Marguerite JARRAUD qui était associée aussi à ce lieu et qui jouait un peu du violon car c'est bien entendu Louis JARRAUD qui lui avait appris.

Louis JARRAUD va entrer aujourd'hui dans cette reconnaissance qu'une population par la représentation de ces élus scelle avec lui en inaugurant la route qui portera dorénavant son nom.

MERCI à lui pour ce qu'il a apporté à La Croisille-sur-Briance.



Jean CHASSAGNE (1881-1947)

Le destin exceptionnel d'un enfant de La Croisille-sur-Briance.

Jean Chassagne est né à La Croisille-sur Briance le 26 juillet 1881, fils de Jeanne Vergnaud et de Léonard Chassagne. Chassagne, Vergnaud : deux patronymes bien enracinés dans le terroir limousin, le premier faisant référence au chêne, le second à l'aulne.

Pourtant, en novembre 1903, c'est depuis Yokohama (Japon) qu'il écrit à son oncle maternel Jérémie dont il était très proche, y compris par l'âge : « Voilà bientôt un an que j'ai quitté la France (...). A chaque endroit l'on voit et l'on apprend de nouvelles choses. Une chose que je regrette, c'est de ne point savoir causer l'anglais. »

Dix ans plus tard, travaillant en Angleterre, il lui écrit cette fois : « Je me dépêche de t'écrire avant d'avoir tout à fait oublié le français car cela ne peut tarder. »(1) En 1919, il est victime d'un accident spectaculaire, heureusement sans gravité pour sa personne, à Indianapolis (Etats-Unis).

Comme on le voit, être né à La Croisille, qui doit son nom au fait que plusieurs routes s'y croisent, a permis à Chassagne de trouver sa voie en parcourant le monde.

DES CHEVAUX AUX CHEVAUX-VAPEUR

Un milieu modeste, mais déjà une ouverture sur l'extérieur :

Jean Chassagne (2), dont la maison natale a disparu (elle était située où se trouve l'actuelle Place du Docteur Alfred Blanc), est né dans un milieu modeste. Rien à voir avec celui des « Bentley Boys », groupe de pilotes de cette marque auquel il sera

pourtant intégré vers la fin des années 1920, et qui comptait notamment parmi ses membres Sir Henry (dit Tim) Birkin, troisième baronnet du nom – c'est la famille de l'actrice et chanteuse Jane Birkin.

La profession indiquée pour sa mère, lors de son mariage en 1880, était celle de servante, en fait femme de chambre semble-t-il. Quant à son père, il fut cocher, palefrenier puis boucher (comme l'était devenu son père) ; toutefois, c'est de nouveau s'occuper de chevaux qui va marquer la suite – et hélas la fin prématurée – de sa vie. Sur son livret militaire apparaît début 1881 une adresse inattendue : à Paris, 15 avenue des Champs-Élysées ! L'hôtel particulier situé là appartenait à Edmond Sébastien Archdeacon, un homme politique, exerçant notamment des fonctions en Bourgogne, qui possédait une écurie de courses. Lorsque le père de Chass mourut, d'un accident de cheval, à Cheney en Bourgogne, en janvier 1892, on nota comme profession : jockey. L'itinéraire de ce père, qui est sorti de son Limousin natal et s'est trouvé au contact de milieux sociaux différents, a-t-il constitué un prélude pour les choix de vie du fils ?

L'univers hippique va rester présent dans l'existence de Chass : un de ses oncles maternels – on bouge aussi beaucoup, pour raisons professionnelles, côté maternel – était également jockey, et c'est par son entremise que Chass va rencontrer la famille Nutchey, qui évolue dans le même milieu à Maisons-Laffitte et dont la fille Emma deviendra son épouse en 1921.

En attendant, Chass s'est retrouvé orphelin de père à 10 ans.

Quelle formation ?

On manque cruellement d'informations sur l'enfance et la jeunesse de Chass, et le temps imparti n'a pas permis de pousser plus avant les investigations, dont il n'est pas sûr qu'elles aboutissent. Un article du journal *Le Miroir de la route*, en 1930, indique : « Elevé partie dans son pays natal, partie en Bourgogne, notre homme a fait ses études à l'Ecole professionnelle de Saint-Léonard, et puis il est passé par les Arts et Métiers ».

Chass a probablement été bon élève à l'école primaire. En effet, s'il n'a pas existé d' « Ecole professionnelle » à Saint-Léonard-de-Noblat (on ne voit pas qu'il puisse être question d'un autre Saint-Léonard), en 1887 une Ecole Primaire Supérieure, réservée aux garçons, y a ouvert ses portes (3). Cet établissement, où l'enseignement était gratuit et qui comportait un internat, accueillait les meilleurs élèves, munis du fameux « certificat d'études », pour quelques années supplémentaires ; il comportait notamment un Atelier où les élèves apprenaient le travail du fer. Cela constituerait un socle cohérent pour le mécanicien que deviendra Chass.

Pour les Arts et Métiers, on ne sait rien. Il paraît tout à fait invraisemblable que Chass ait fréquenté l'Ecole des Arts et Métiers de Paris : elle ouvre seulement en 1912 ; Chass a 31 ans et sa carrière est bien lancée. Il ne faut pas penser les études aux Arts et Métiers fin XIXe sur le modèle de celles d'aujourd'hui. On y entre beaucoup plus tôt : par exemple Emile Delahaye et Louis Delage, tous deux fondateurs de marques automobiles, entrent à 16 ans aux Arts et Métiers d'Angers ; Louis Coatalen, qui dirigea la firme Sunbeam, entre au même âge à l'école de Cluny.

Chass, dont une partie de la famille maternelle était installée en Bourgogne, aurait-il pu passer dans son adolescence par l'école de Cluny ? Ou alors, plus tard, aurait-il suivi des cours à Paris au Conservatoire National des Arts et Métiers ? On y donnait des cours du soir libres et gratuits, destinés à former des adultes déjà engagés dans une vie professionnelle. On est contraint d'en rester aux hypothèses...En tout cas, Chass n'a pas commencé sa vie active comme ingénieur ; quand il s'engage dans la marine en 1900, il a pour profession « ajusteur » ; et dans un courrier envoyé de Saint-Petersbourg en 1909, alors qu'il s'occupe là-bas de taxis récemment mis en service, il note, amusé : « les gars nous saluent très bas : ici l'on n'est plus mécanicien mais ingénieur ». (1) Certes, la profession indiquée sur sa carte d'identité de 1940 est « ingénieur mécanicien ». Y aurait-il eu, vu les responsabilités et les compétences de Chass, une assimilation au statut d'ingénieur, ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui une « validation des acquis » ?

A quelle(s) période(s) Chass a-t-il été élevé en Bourgogne, qu'y a-t-il fait ? Une partie de sa famille maternelle y résidait, et les Vergnaud étaient manifestement très soudés. Mais la seule chose vérifiable, c'est qu'il y a obtenu « son permis de conduire précisément » un « Certificat de capacité valable pour la conduite d'une automobile », délivré à Auxerre le 1er février 1900, à l'âge de 18 ans.

Cinq ans de service dans la Marine :



Il s'agit de René Hanriot (qui semble toutefois avoir commencé la course automobile seulement en 1902), avec lequel Chass collaborera étroitement quelques années plus tard. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est ce qui se trouve noté sur son livret militaire : en novembre 1900, Chass est domicilié à Paris (sa mère aussi, d'ailleurs), ayant pour profession « ajusteur ».

C'est alors que Chass choisit de s'engager volontairement dans la Marine, le 29 novembre 1900, à Cherbourg, pour un service militaire de cinq ans. S'il ne s'était pas retrouvé malade, à deux reprises (maladies contractées en service), ces années auraient été en tout point positives.

D'une part sa conduite est toujours évaluée très favorablement, de « très bonne » à « exemplaire ».

D'autre part il acquiert année après année des compétences en mécanique qui font progresser sa carrière... ainsi que sa solde.

Il a d'abord le grade de matelot, engagé en tant qu'ouvrier mécanicien de 3e classe ; il est nommé ouvrier mécanicien de 2e classe en octobre 1901, sur le navire de transport « le Bien-Hôa ». Au printemps 1902, il est envoyé à Toulon, sur « l'Algésiras » (4), qui est devenu un navire-école, pour suivre le cours de « mécanicien torpilleur » ; c'est une année faste : il décroche le « Certificat d'aptitude de mécanicien torpilleur », obtenant le 1er prix et jugé « apte à être chef d'atelier » ; en outre, il change de grade en étant promu « Quartier-Maître mécanicien de 2e classe ». Fin 1902, il est volontaire pour l'Extrême-Orient, étant affecté à la Défense mobile de Saïgon et se retrouvant sur le tout récent croiseur cuirassé « Montcalm »(4). L'Extrême-Orient lui vaut paludisme et dysenterie ; rapatrié, il obtient un congé de convalescence pour l'été 1904.

A son retour, il demande à servir sur les sous-marins et le fera durant 4 mois à bord de l' « Espadon ». Retombant malade, après un séjour à l'hôpital il est envoyé de nouveau en (long) congé de convalescence, à La Croisille comme lors du premier congé. En septembre 1905 se termine son service actif ; il est renvoyé dans ses foyers en tant que « Quartier-Maître mécanicien de 1ère classe » (et versé dans la réserve de l'armée), et il va loger à Paris.

DE LA MECANIQUE A LA COMPETITION



Chass est parti de bas pour arriver très haut ; il n'est pas un cas isolé. Pour rester parmi les gens proches de lui, on peut penser à la trajectoire de son ami Joseph Sadi-Lecointe, par exemple (5).

Pour y réussir, il faut déployer un faisceau de qualités. Les compétences, le talent de Chass, son professionnalisme ont été salués partout où il est passé ; ils ont permis à plusieurs reprises qu'on lui donne ses chances de passer à un niveau supérieur.v

Il lui a fallu aussi des qualités personnelles et morales pour s'intégrer partout et y être apprécié, ainsi que pour réussir. Aimable, tenace, loyal à coup sûr. Rien à voir avec l'arrogance manifestée ces dernières décennies par certains des

meilleurs pilotes automobiles, prêts à percuter leur adversaire le plus direct pour l'empêcher de leur rafler un championnat du monde. Un Chass doté d'une belle dose d'audace, aussi.

Quand on regarde les voitures de course des années 1900 – l'impression est proche pour les premiers avions, on se dit que pilote et mécanicien embarqué sont davantage sur la voiture que dans la voiture. Protection : aucune ; et le mécanicien ne peut même pas s'agripper au volant en cas de problème. Or les courses se déroulent plus souvent sur routes que sur des circuits conçus exprès, routes dont on prend soin d'indiquer qu'elles sont goudronnées quand c'est le cas.

En outre, durant la carrière de Chass, la largeur de la bande de roulement des pneus reste fort réduite, par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui en compétition, pour des voitures assez hautes, qui vont devenir souvent lourdes, donc difficiles à maîtriser et à maintenir sur la bonne trajectoire à haute vitesse. Bref, parler de temps héroïques, sur terre comme dans l'air, n'est pas une exagération : les accidents, nombreux, souvent graves ou mortels, l'attestent.

Mécanicien... mais pas seulement en atelier !

Revenu sur la terre ferme, Chass ne va désormais pratiquement plus s'occuper de navires : ses compétences sont mises avant tout au service de ce qui roule et ce qui vole au moyen d'un moteur.

Jusqu'en 1909, Chass est ajusteur et metteur au point pour la firme Clément-Bayard qui se diversifiait progressivement. Ainsi eut-il à s'occuper de moteurs de voitures de course, de dirigeables et d'avions.

Un employé auquel on faisait pleinement confiance : en 1909, il fut expédié à Saint-Petersbourg en mission... et sa correspondance fait savoir que les piètres qualités des chauffeurs de taxis locaux qu'il devait superviser sollicitèrent beaucoup son habileté de mécanicien. Au retour, on lui confia mise au point et essais des monoplans du type « Demoiselle » conçu par Santos-Dumont.

En 1910, il exerça ses talents au profit des monoplans de René Hanriot, dont on reparlera un peu plus loin. Puis en 1913, c'est au Royaume-Uni la firme Sunbeam qui le recruta, de nouveau pour prendre en charge des moteurs de voitures de course et d'avions. Dès 1915, et pour toute la durée de la guerre, à la demande de l'Amirauté anglaise, il fut détaché auprès de Sunbeam pour construire, mettre au point et entretenir des moteurs d'avions utilisés par des escadrilles anglaises et françaises.

Chass était donc un mécanicien de grande valeur, mais en plus, il appréciait de pouvoir constater concrètement les performances des mécaniques qu'il avait mises en état de fonctionner au mieux. Il devint donc mécanicien de course automobile, accompagnant sur le siège passager, dès 1906 semble-t-il, différents pilotes, dont René Hanriot et Lucien Hautvast – à côté duquel il participa au Grand Prix d'Amérique à Savannah en 1908 – ou Victor Rigal.

On vante de nos jours la mobilité géographique et professionnelle : Chass, à cet égard, était extrêmement moderne.

Citius, altius, fortius : la devise des Jeux olympiques modernes ne conviendrait pas mal pour définir la suite de la carrière de Chass :

« Plus vite, plus haut, plus fort » : comme c'est l'aviation qui s'impose d'abord, on va inverser les deux premiers termes.

« ALTIUS », MAIS AUSSI « CITIUS »



Les premiers engins de compétition motorisés aux commandes desquels put se retrouver Chass furent des avions, quand il accompagna dans cette nouvelle aventure de l'aviation son ami Hanriot, y compris géographiquement.

En effet, il se retrouve en 1910 à Reims : dans la région, Hanriot a créé à la fois son atelier de construction et une école de pilotage.

Pour Chass, doué là encore, tout va très vite : une fois obtenu son Brevet de Pilote-Aviateur le 9 août 1910 (Brevet portant le numéro 160), le voilà propulsé Chef-pilote dans cette école, avant d'aller en 1911 diriger l'école de pilotage créée par Hanriot en Espagne à Algésiras. Dans l'intervalle, participant à des meetings d'aviation, il s'illustre à la fois par la longueur des parcours effectués, l'altitude et la vitesse. Mais en 1912 Hanriot fait faillite. Retour de Chass chez Clément-Bayard, où sont désormais exploitées ses nouvelles compétences en matière d'aviation. En revanche, Chass ne fut pas pilote de chasse pendant la Première Guerre mondiale, malgré le désir qu'il en avait et ses nombreuses demandes en ce sens (il avait été versé dans un régiment d'artillerie à pied).

« CITIUS »



Ponctuellement, en 1913 puis en 1914, Chass pilote aussi des bateaux, très différents de ceux de son service militaire : des canots automobiles, au Meeting de Monaco, pour la firme Sunbeam.

Ce genre de courses permettait de tester des moteurs de façon moins onéreuse qu'en course automobile et, en cet immédiat avant-guerre, il pouvait être judicieux de montrer les performances de ses productions susceptibles d'intéresser des états-majors.

Mais c'est décidément vers la compétition automobile que s'orienta sa carrière.

Naturellement, être mécanicien de course, embarqué à bord, c'est une excellente manière de se former au pilotage, tout en ayant l'atout de maîtriser parfaitement le bon fonctionnement de la mécanique. Chass, on l'a déjà observé, apprenait vite.

Quand arriva l'opportunité de passer du siège du mécanicien à celui du pilote, il sut brillamment la saisir. Le pilote Rigal ayant été accidenté, Chass se vit offrir le volant de sa Sunbeam pour le GP de l'ACF 1913 ; pour son premier Grand Prix, dans son pays, il termina 3e : un coup d'essai qui était un coup de maître, et le fit engager comme pilote par Louis Coatalen, l'ingénieur en chef français qu'avait recruté Sunbeam.

Désormais, il sera exclusivement pilote automobile, en déployant une belle polyvalence : il s'illustre en courses de côte, dans les Grands Prix, en endurance (courses auxquelles il se consacre majoritairement à partir de 1925) et s'attaque régulièrement à des records de vitesse. Pour ces derniers, l'autodrome de Brooklands, au Royaume-Uni, le vit souvent briller, notamment en octobre 1913 : le 2 octobre, record du monde des Deux fois 12 Heures ; le 4, record du tour de piste ; le 10, record du monde de l'heure (à plus de 173 km/h). Sunbeam n'a pu que se féliciter de l'avoir mis derrière le volant !

« FORTIUS » : RECORD DU MONDE DE L'HEURE (À PLUS DE 173 KM/H)



Ce troisième adjectif latin au comparatif est certes traduit par « plus fort » ; mais dans la langue latine il signifie tout autant, sinon plus : « plus courageusement, plus énergiquement » - ce qui correspond fort bien à ce qu'a montré Chass.

Charles Tardieu décrit Chass dans *Le Miroir de la route* : « le visage énergique, ouvert, et la stature celle d'un athlète ».

Certes, piloter les voitures de l'époque (sans direction assistée, certaines lourdes comme la Bentley 4,5 litres qui dépasse

les 1600kgs) nécessitait de la poigne et faisait les biceps ; mais avec son 1,68m (même si, à l'âge où l'on commence à se tasser, lui prend 2 centimètres sur sa carte d'identité de 1940!), Chass n'avait rien d'un colosse. Mais à coup sûr il avait du cran et une belle endurance.

Déjà, sa longévité le prouve : ayant commencé à piloter des voitures passé 30 ans, Chass s'était déjà retrouvé derrière le volant avec efficacité en 1910 pour la marque Hispano-Suiza, mais il n'était pas encore lancé dans une carrière de pilote automobile professionnel à plein temps. Il ne cessera que juste avant ses 50 ans. Déjà dégarni, déjà grisonnant, mais toujours très rapide. Ensuite, les accidents et les problèmes ne l'arrêtent pas ni ne le font ralentir.

En 1919, il sort de la piste d'Indianapolis à très haute vitesse pour l'époque (170km/h), suite à une panne de direction et pour éviter de percuter un concurrent qui, devant lui, vient d'avoir un accident (qui lui sera fatal) : il s'en tire nettement mieux que sa voiture après un fameux vol plané.

C'est bien pire au 1er GP d'Allemagne en 1926, sur le circuit de l'AVUS. Ce circuit a un peu l'allure d'un coton-tige : deux longues lignes droites parallèles (rien d'étonnant, cela correspond à une portion d'autoroute), réunies par deux boucles aux deux extrémités. Bien évidemment, sans chicanes, les vitesses atteintes sont considérables et la course se déroule sous une pluie battante.

Dimanche-Auto, rendant compte d'un Grand Prix endeuillé, écrit : « l'excellent coureur Jean Chassagne, qui menait sur Talbot, dérape dans un virage et se retourne. On le relève inanimé, gravement blessé à la tête ».



Au Mans en 1928, la Bentley de l'équipage Birkin/Chass est victime d'une crevaison, sans cric à bord. La mission en pareil cas ? Rouler LEN-TE-MENT, pour ramener la voiture.

Seulement voilà : le (trop) fougueux Birkin ne sait pas résister à l'envie d'accélérer un peu pour rejoindre le stand plus vite ... ce qui est fatal à la progression de la Bentley ; c'est donc la course à pied qu'il doit pratiquer pour le regagner, hors d'haleine. Et son coéquipier Chass ?

La même course en sens inverse, mais une course à handicap, avec le poids des crics indispensables, le tout à presque 47 ans... et bien sûr en prenant le volant dans la foulée. Chapeau ! C'est d'ailleurs en substance ce que W.O.Bentley, admiratif, dit de ce tour de force.

Un palmarès qui aurait été plus prestigieux sans l'intervention répétée de la malchance (6) :



La victoire la plus éclatante que Chass remporta au volant, c'est certainement, voilà 100 ans, lors du Tourist Trophy, le 22 juin 1922, sur l'île de Man, une épreuve de près de 5 heures 30 courue dans des conditions climatiques difficiles qui plus est.



Mais quantité de pannes diverses, casses mécaniques – et non des fautes de pilotage – le privèrent de résultats qui auraient pu être remarquables. Quelques exemples ? Au Grand Prix de l'ACF 1921, une casse mécanique entraîna un abandon alors que Chass était en tête. A Indianapolis la même année, le capot de sa voiture s'envola... et les espoirs de bien figurer avec, car il était interdit de continuer la course sans capot.

A la Coupe Florio 1922, en Sicile, Chass était en tête quand un problème mécanique provoqua une considérable fuite d'huile. Au Grand Prix de l'ACF, à Lyon, en 1924, pour la première sortie de la Bugatti 35, catastrophe : les pneus furent radicalement défaillants et Chass, même s'il fut premier des pilotes Bugatti, ne put terminer que 7e.

Aux 24 Heures du Mans 1927, l'équipage de Chass occupait la tête avec une solide avance jusqu'à tard dans la course... quand une panne mécanique le priva de la victoire.

Evidemment, il termina souvent à des places tout à fait honorables, notamment : 2e au GP d'Italie 1921 ; 2e aux 24 Heures du Mans 1925, puis 5e en 1928 et 4e en 1929 ; 2e aux 24 Heures de Belgique à Spa en 1927 ; 2e aux 12 Heures de San Sebastian en Espagne la même année.

Tant de places de second. Un sportif issu d'un milieu modeste ; un coureur tenace, discret, probe. On est en Limousin : difficile de ne pas se mettre à songer à Poulidor, en se disant que Chass aurait dû gagner Le Mans comme Poulidor le Tour de France.

La malchance, toutefois, accepta d'oublier Chass dans un domaine : il réchappa, et sans dommages définitifs, des accidents dont il fut victime.

D'UNE BELLE NOTORIÉTÉ A UN QUASI-OUBLI

Chass dans sa jeunesse a fait partie des pionniers de l'automobile et de l'aviation, pilote français à une époque où la France s'illustrait particulièrement dans ces deux domaines, qui bénéficiaient d'une forte présence dans la presse sportive.

Il a ensuite piloté pour des marques anglaises prestigieuses (Sunbeam, Bentley) et remporté sans doute son plus brillant succès lors du Tourist Trophy. Il jouissait donc d'une vraie notoriété, et il faut reconnaître qu'il est resté plus connu en Angleterre que dans son propre pays !



Une notoriété qui a perduré après l'arrêt de la compétition :

Si Chass cesse de piloter en 1930, sa carrière ne s'arrête pas pour autant. On ne lui a pas fait confiance seulement pour ses qualités de metteur au point et son adresse au volant : on a jugé qu'il était tout à fait apte à assurer des charges de direction. Sans doute aussi, ayant prolongé sa carrière de pilote jusqu'à un âge avancé, a-t-il su intelligemment préparer sa reconversion.

Ainsi est-il devenu, avant même de cesser de courir, « Directeur des Automobiles BENTLEY en France pendant les années 1929/1930 », comme W.O.Bentley lui-même en fournit une attestation (7). A partir de 1930, il fut Directeur des services Aviation de la Société des huiles CASTROL.



En 1935, Chass a obtenu une reconnaissance « officielle » en recevant la Légion d'honneur. Le Ministère de l'Air, par décret du 8 août publié au Journal officiel du 10 août, l'a nommé, au titre des contingents civils, au grade de Chevalier de la Légion d'honneur : « ancien pilote aviateur, membre de l'association des « Vieilles tiges »(8) ; 35 ans de services militaires et de pratique professionnelle ».

Un épisode peu connu de la vie de Chass a pu témoigner de cette notoriété dans un contexte inattendu et dramatique. En juin 1944, une partie de l'armée allemande remontant vers le nord-ouest de la France a semé la terreur (voir les pendus de Tulle et Oradour-sur-Glane).

Une colonne ayant fait halte à La Croisille, les Allemands prirent dix otages qu'ils allaient fusiller. Chass, n'écoutant que son courage et n'ayant pas d'enfant, se présenta pour prendre la place d'un père de famille.

Par un heureux hasard, l'officier qui commandait la colonne s'intéressait aux courses automobiles ; il se souvint que Chass, qui avait été le premier pilote français à accepter de revenir courir sur un circuit allemand après la guerre de 14, avait subi un grave accident lors du premier Grand Prix d'Allemagne, en 1926. Les dix otages furent libérés.

Mais Emma Chassagne, qui a raconté ce douloureux épisode à la famille Jarraud, a craint ce jour-là de ne pas revoir son mari.(9)

Chass est mort dix-sept ans après avoir arrêté la compétition, des suites d'une longue maladie, comme on dit aujourd'hui, mais il n'était pas tombé dans l'oubli ; le 18 avril 1947, sa veuve reçut le télégramme suivant, signé Bugatti : « Apprenons avec émotion douleur qui vous frappe vous adressons nos très sincères condoléances. »

Après son décès en revanche, Chass est largement oublié, du moins dans son pays :

Cet oubli a sûrement été facilité par le fait que Chass n'a pas eu de descendants directs. En effet, bien conscient des risques qu'il prenait sur les circuits automobiles, il n'a pas souhaité avoir d'enfants ; quant à son épouse, aînée d'une importante fratrie qu'elle avait en bonne partie élevée, elle n'a pas eu de peine à se trouver en accord avec son mari sur ce point.

Il n'est donc pas très étonnant que Chass ait été honoré dans l'espace public d'abord au Royaume-Uni : à Crewe, où se trouvaient le siège social et le lieu de fabrication de Bentley, un « Chassagne Square », sur « Rolls Avenue », a été ainsi nommé pour lui rendre hommage.

Les premiers efforts faits en France pour sortir Chass de l'oubli sont dus à Robert Jarraud, à l'occasion d'un concours de circonstances. Souhaitant, dans les années 1960, faire restaurer un élément d'une voiture ancienne, il s'adressa au sellier Jean Vergnaud qui se trouvait être le cousin germain de Chass.

S'ensuivirent plusieurs visites à la veuve de Chass et à la sœur de cette dernière. Le tout aboutit à la rédaction du premier article de fond en français depuis la mort de Chass, qui fut publié dans la revue L'automobiliste (créée par Adrien Maeght, de la fondation du même nom), n°23 de mai/juin 1971. Dans la foulée, R.Jarraud conçut, et posa sur la tombe de Chass, un médaillon de bronze à son effigie, qui l'immortalise en pilote. La suite se fit par relations. R.Jarraud parvint à faire nommer une rue de Limoges du nom de Jean Chassagne : ceux qui l'empruntent peuvent s'apercevoir qu'elle convient particulièrement bien à un pilote qui s'est illustré dans des courses de côte !

L'article de L'automobiliste ne pouvait toucher qu'un petit nombre d'amateurs d'automobiles anciennes. Mais R.Jarraud était en régulières relations amicales avec le journaliste et photographe Paul Colmar, irremplaçable collectionneur et mémoire du patrimoine local. Grâce à lui, et à l'article qu'il publia voilà quelques décennies, Chass fit son entrée dans la Presse Quotidienne Régionale, où il est un peu plus régulièrement évoqué.

Dans le bourg natal de Chass, La Croisille, on prit conscience de la valeur de cet enfant du pays ; outre un certain nombre de publications dans le bulletin de la commune, il s'y est trouvé concrètement honoré quand son nom fut donné au Stade municipal.

On mesure l'importance des célébrations d'ampleur qui sont préparées pour début septembre 2022 à La Croisille. Tout est programmé pour remettre Chass pleinement à l'honneur, lui rendre la célébrité internationale dont il bénéficiait de son vivant et lui assurer, espérons durablement, une meilleure continuité mémorielle.

Jean Chassagne,

un Limousin,

un homme bien,

une « peinture » de niveau international, en passe de retrouver enfin pleinement la notoriété qu'il mérite grâce aux manifestations du mois de septembre à La Croisille-sur-Briance.



Josette Jarraud

Henri Lopez

Marie-Françoise Vergnaud-Descubes

Claire Jarraud

Notes :

1- Extraits de lettres appartenant à Madame M.F. Vergnaud-Descubes.

2- Nous l'appellerons désormais « Chass », comme le faisaient les Anglais.

3- Merci aux membres de l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, et singulièrement à Monsieur Bernard Bernaben pour les renseignements sur cette EPS.

4- Voir la notice concernant ce navire sur Wikipédia.

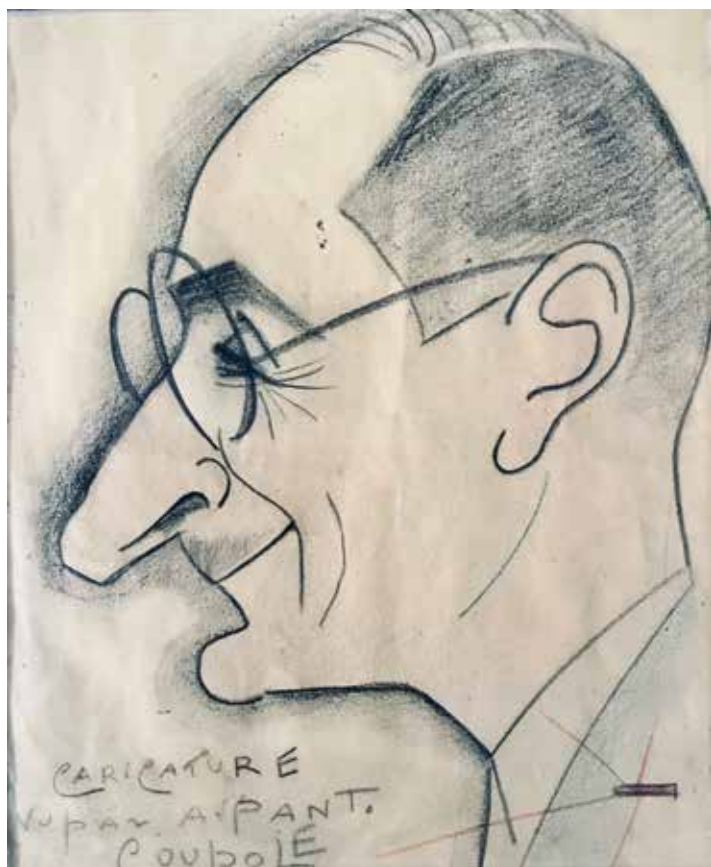
5- Voir la notice figurant sur Wikipédia.

6- Pour avoir une liste fournie des résultats de Chass, on peut consulter sur internet l'article consacré à « Jean Chassagne » par Wikipédia, à condition de ne pas prendre la version française (très courte, c'est tristement révélateur...), mais la version en anglais, fort riche et intéressante malgré quelques éléments approximatifs ou erronés... et en se méfiant de la traduction automatique qui peut donner des résultats cocasses.

7- Documentation H.Lopez.

8- Voir <http://www.vieillestiges.com>.

9- En revanche, il n'est pas vraisemblable que Chass ait été torturé par la Gestapo. Il est impensable que ni Madame Chassagne, racontant cet épisode – à l'issue heureuse – avec beaucoup d'émotion, ni sa sœur cadette Violette n'aient évoqué un drame aussi traumatisant qu'une arrestation suivie de tortures par la Gestapo. Peut-être un passage de l'Autobiographie de Bentley est-il à l'origine de cette rumeur.



Caricature



1906 Automobile Hanriot & chassagne



1910 Aviation Brevet pilote



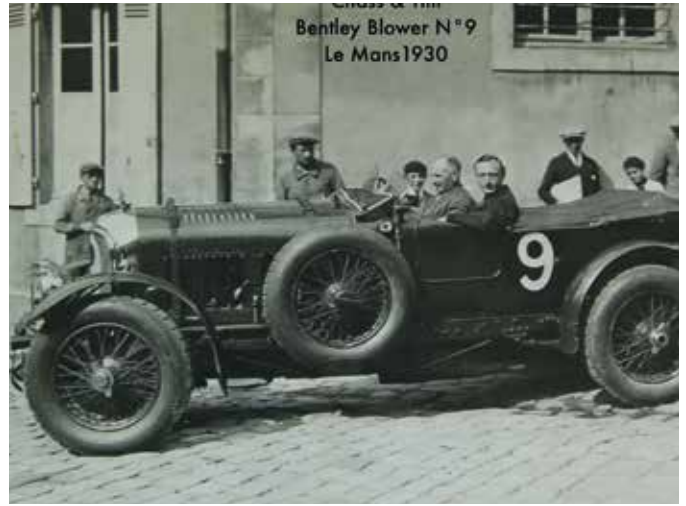
1912 Auto Dieppe ravitaillement Coupe Auto



1912 Auto 1912 Auto Team Sunbeam ravitaillement Coupe Auto



1921 GP ACF Ballot 3L



1930 Le Mans Bentley compresseur



1940 J Chassagne La Croisille-Sur-Briance



1981 centenaire Chassagne



2022 plaque de rue à La Croisille-sur-Briance



CLASSE DE GARÇONS DE LA CROISILLE EN 1918

Pratique

Mairie

05 55 71 70 55

lemaire.lacroisille@orange.fr

Horaires

Lundi : 8h30 – 12h00 / 13h30- 17h00

Mardi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Mercredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Jeudi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Elu de permanence

les week-ends et jours fériés

06 87 68 82 54

Communauté de Communes

Briance-Combade

05 55 69 39 32

Médecins

Dre Debord Marie

09 72 62 76 30

Consultation et visites à domicile

Sur rendez-vous.

Pharmacie du Mont Gargan

05 55 71 70 39

Madame Nathalie Joye

Du Lundi au vendredi de 9h à 12h30

et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 12h30

Infirmier(e)s

06 77 34 45 81

Madame Isabelle Chemin

Monsieur Alexandre Bara

Agence Postale

Madame Brigitte Cheyppé

05 55 71 71 00

Lundi et Samedi de 9h à 12h

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

de 9h00 à 11h30

Violences conjugales

Sexistes et sexuelles

Urgence 17 ou 112

N°d' appel national 3919

Bibliothèque

05 55 71 88 23

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 14h à 16h

Déchetterie de Châteauneuf-la-Forêt

06 26 85 92 36

Lundi : 14h à 17h15

Mercredi, Vendredi et Samedi

9h à 11h45 et 14h à 17h15

ENEDIS

Numéro d'urgence 09 72 67 50 87

France Telecom

Service technique 10 13

Gendarmerie Nationale 17

Pompiers 18